

# Note de présentation non technique

Pièce n°2

Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie SAS  
Département de la Vienne (87)  
Communes de Blanzay, Champniers et Savigné



## VOLKSWIND

—  
Volkswind France SAS

SAS au capital de 250 000€

R.C.S PARIS 439 906 934

—  
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges Bellegarde

87100 LIMOGES

05 55 48 38 97

### Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
27/01/2023	Julie Hemery	Prénom Nom	Dépôt	

# Table des matières

1.	Avant propos .....	1
2.	Présentation du maître d'ouvrage .....	2
3.	Justification du choix du projet .....	3
3.1.	Choix de localisation du site .....	3
3.2.	Historique du projet .....	6
3.3.	Bilan de la concertation .....	7
3.3.1.	Campagne de sondages en porte-à-porte : .....	7
3.3.2.	Bulletins d'information : .....	8
3.3.3.	Site internet dédié au projet éolien .....	11
4.	Présentation du projet .....	12
4.1.	Localisation du site .....	12
4.2.	Aménagement d'un parc éolien .....	13
4.2.1.	Les éoliennes .....	15
4.2.2.	Le poste de livraison .....	17
4.2.3.	Les voies d'accès.....	18
4.2.4.	Aire d'évolution des engins, de montage et de maintenance .....	20
4.2.5.	Surfaces consommées par le projet.....	20
4.2.6.	Le réseau d'évacuation de l'électricité.....	21
4.3.	Intérêts du projet de la Ferme éolienne de Blanzay 2 -Energie.....	23
5.	Etude d'impact .....	24
5.1.	Milieu naturel .....	25
5.1.1.	Etat initial .....	25
5.1.2.	Impacts et mesures.....	31
5.2.	Paysage et patrimoine.....	33
5.2.1.	Etat initial .....	33
5.2.2.	Impacts et mesures.....	37
5.3.	Milieu sonore .....	41
5.3.1.	Etat initial .....	41
5.3.2.	Impacts et mesures.....	42
6.	Etude de dangers .....	47
6.1.	Présentation de l'étude .....	47
6.2.	Résultats .....	48



6.3.	Synthèse de l'acceptabilité des risques .....	48
7.	Conclusion .....	54

## Figures

Figure 1 : Historique du projet .....	6
Figure 2 : Opinions des riverains consultés sur l'éolien en général et le projet d'extension (Source : Document de restitution – Janvier 2022 – eXplain) .....	7
Figure 3 : Principales questions des riverains consultés (Source : Document de restitution – Janvier 2022 – eXplain) .....	8
Figure 4 : Premier bulletin d'information distribué à l'occasion de la campagne de sondages en porte-à-porte fin 2021-début 2022.....	9
Figure 5 : Extraits du second bulletin d'information distribué en décembre 2022 aux riverains des communes d'implantation.....	10
Figure 6 : Extrait du site internet dédié au projet .....	11
Figure 7 : Schéma d'une éolienne.....	15
Figure 8 : Plans de l'éolienne V162 – 6,8 MW.....	16
Figure 9 : Plan de l'éolienne N163 – 5,7 MW.....	17
Figure 10 : Exemple de bardage bois sur un poste de livraison .....	18
Figure 11 : Exemple d'une aire de montage Vestas .....	20
Figure 12 : Intérêts du projet .....	23
Figure 13 : Extrait photomontage vue depuis les abords de l'église de Blanzay (source : étude paysagère – Agence Couason).....	38


## Tableaux

Tableau 1 : Synthèse des contraintes du site retenu.....	3
Tableau 2 : Caractéristiques techniques des éoliennes .....	16
Tableau 3 : Surface consommées par le projet .....	20
Tableau 4 : Echelle de la synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels.....	24
Tableau 5 : Synthèse de l'état initial du milieu naturel.....	25
Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du milieu naturel .....	31
Tableau 7 : Synthèse de l'état initial du paysage et du patrimoine .....	33
Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du paysage et du patrimoine .....	37
Tableau 9 : Synthèse de l'état initial du milieu sonore.....	42
Tableau 10 : Synthèse des impacts et mesures du milieu sonore .....	42
Tableau 11 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période diurne pour le secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA).....	43

Tableau 12 : Plan d’optimisation des Vestas V162 en période diurne pour le secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	43
Tableau 13 : Plan d’optimisation des Nordex N163 en période diurne pour le secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA).....	43
Tableau 14 : Plan d’optimisation des Nordex N163 en période diurne pour le secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	44
Tableau 15 : Plan d’optimisation des Vestas V162 en période de fin de journée par secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	44
Tableau 16 : Plan d’optimisation des Nordex N163 en période de fin de journée par secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	44
Tableau 17 : Plan d’optimisation des Vestas V162 en période nocturne pour un secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA).....	45
Tableau 18 : Plan d’optimisation des Vestas V162 en période nocturne pour un secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	45
Tableau 19 : Plan d’optimisation des Nordex N163 en période nocturne pour un vent de secteur sud-ouest (étude acoustique – GAMBA).....	45
Tableau 20 : Plan d’optimisation des Nordex N163 en période nocturne pour un vent de secteur nord-est (source : étude acoustique – GAMBA).....	46
Tableau 21 : Synthèse des risques et des paramètres associés pour l’ensemble des éoliennes .....	48
Tableau 22 : Légende de la matrice de criticité .....	49
Tableau 23 : Matrice de criticité des différents scénarios .....	49

## Cartes

Carte 1 : Sensibilités urbaines, patrimoniales ; environnementales et techniques_ Définition de la ZIP .....	5
Carte 2 : Localisation du site.....	12
Carte 3 : Le projet de parc éolien et ses aménagements.....	14
Carte 4 : Voies d’accès au site (plan cadastral).....	19
Carte 5 : Estimation d’un tracé de raccordement externe jusqu’au poste source de SUD-VIENNE .....	21
Carte 6 : Enjeux de la zone de projet liés à la flore et aux habitats naturels (source : étude écologique – ENCIS Environnement).....	27
Carte 7 : Enjeux de la zone de projet liés à l’avifaune (source : étude écologique – ENCIS Environnement) .....	28
Carte 8 : Enjeux de la zone de projet liés aux chiroptères (source : étude écologique – ENCIS Environnement) .....	29



Carte 9 : Enjeux de la zone de projet liés à la faune terrestre (source : étude écologique – ENCIS Environnement) .....	30
Carte 10 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (source : étude paysagère – Agence Couasnon) .....	35
Carte 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (source : étude paysagère – Agence Couasnon) .....	36
Carte 12 : Localisation des mesures de plantations (source : étude paysagère – Agence Couasnon) .....	40
Carte 13 : Points de mesures acoustiques .....	41
Carte 14 : Plan du projet et son périmètre d'étude .....	47
Carte 15 : Synthèse des risques pour l'éolienne E01 .....	50
Carte 16 : Synthèse des risques pour l'éolienne E02 .....	51
Carte 17 : Synthèse des risques pour l'éolienne E03 .....	52
Carte 18 : Synthèse des risques pour E04.....	53

## 1. Avant propos

La France, au travers de l'Union Européenne s'est engagée, en signant les accords de Kyoto en 1997 et suivants jusqu'à l'accord de Paris en 2015, à participer aux efforts internationaux pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans le prolongement de cette volonté politique, l'union européenne a adopté le paquet « climat Energie » en 2008 (révisé en 2014) dont les objectifs sont d'atteindre à l'horizon 2030 :

- ✧ 27 % d'énergies renouvelables<sup>1</sup> dans le mix énergétique européen ;
- ✧ 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup> par rapport à 1990 ;
- ✧ 27 % d'économies d'énergie.

Cette dynamique politique internationale, enclenchée depuis plusieurs décennies, a été déclinée en France, au travers de plusieurs lois traduisant une volonté politique forte de développement des énergies renouvelables.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, fixe notamment comme objectifs pour 2030, d'augmenter la part des énergies renouvelables à 40 % dans le mix de production énergétique et à 32% de la consommation énergétique française. Cette loi introduit également la Stratégie Nationale Bas Carbone qui définit pour l'Etat français, la trajectoire à adopter pour réduire les gaz à effets de serre. Cette stratégie à deux ambitions :

- ✧ Atteindre la neutralité carbone dès 2050 (équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels ou artificiels),
- ✧ Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

La filière éolienne en tant qu'énergie renouvelable tient ici une place de choix dans la réalisation de ces objectifs. Rappelons ici que la France fait partie des pays qui possèdent le plus de potentiel de vent en Europe. Ainsi, selon le dernier Plan Pluriannuel de l'Energie <sup>3</sup> daté de 2020 (PPE), la filière éolienne devrait représentée à l'horizon 2028, 1/3 de la production en électricité d'origine renouvelable (éolien terrestre et en mer). Pour l'éolien terrestre, les objectifs du PPE de 2020 sont de 24.1 GW en 2023 et 32.2 à 34.7 GW en 2028. Fin septembre 2022, la puissance du parc éolien terrestre sur le territoire français s'élevait à 19,95 GW.

Le projet de la société Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie, au travers de l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance totale comprise entre 22,8 et 27,2 MW, sur le territoire des communes de Blanzay, Champniers et Savigné, participe à la réalisation de ces engagements politiques nationaux et internationaux.

La présente note a pour objectif de présenter les éléments non techniques de la demande d'autorisation environnementale de la société Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie. Elle aborde les points essentiels qui permettent de comprendre la motivation de la demande, la nature du projet et ses impacts sur l'environnement.

---

<sup>1</sup> Les énergies renouvelables sont des moyens de production d'électricité, alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre ou l'eau. Ces sources d'énergie considérées comme inépuisables n'émettent peu voire pas de gaz à effet de serre.

<sup>2</sup> Gaz d'origine naturel ou anthropique absorbant ou réémettant une partie des rayons solaires, phénomène à l'origine du réchauffement de l'atmosphère.

<sup>3</sup> Document de planification qui fixe les priorités de l'Etat en matière de gestion de l'énergie sur le territoire national.



## 2. Présentation du maître d'ouvrage

La SAS Ferme Éolienne de Blanzay 2 - Energie, porteuse du présent dossier est une filiale à 100% de la société Volkswind GmbH.

Les statuts ainsi que les principales informations relatives à cette société sont précisés ci-après :

<b>Dénomination</b> : .....	« Ferme éolienne Blanzay 2 - Energie »
<b>Date de création de la société</b> : .....	12/09/2022
<b>Activité</b> : .....	Production d'électricité (code APE 3511Z)
<b>Forme juridique</b> : .....	Société par Actions Simplifiée à associé unique
<b>Capital</b> : .....	20 000 €
<b>N° SIRET</b> : .....	920 766 706 00013
<b>Adresse du siège social</b> : .....	1 rue des arquebusiers – 67 000 STRASBOURG

Volkswind France est une société qui développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux.

Créée en 2001, l'entreprise compte près de 1 000 MW raccordés, pour 400 éoliennes installées. Cela couvre les besoins annuels en électricité d'environ 1 000 000 personnes, chauffage inclus, en évitant ainsi le rejet de près de 660 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, chaque année (Source ADEME : 1MW=660t CO<sub>2</sub>/an évités en moyenne). VOLKSWIND France est une entreprise de proximité grâce à sa structure organisée en antennes régionales :

- ✚ Paris (Ile-de-France) siège social
- ✚ Tours (Centre-Val de Loire)
- ✚ Limoges (Nouvelle-Aquitaine)
- ✚ Amiens (Hauts-de-France)
- ✚ Montpellier (Occitanie)

Le groupe VOLKSWIND GmbH a été créé en Allemagne en 1993 par deux ingénieurs spécialistes de l'énergie éolienne. Convaincus que ce mode de production constitue une solution durable, ils souhaitent relever le défi du changement climatique. En Allemagne, VOLKSWIND est devenu le dixième producteur d'électricité d'origine éolienne. Sur le parc laboratoire d'Egeln, l'entreprise a installé une machine d'une puissance de 4,5 MW. Sur ce site, le groupe teste en conditions réelles une trentaine d'éoliennes, fournies par cinq constructeurs. Ainsi, le groupe VOLKSWIND, bénéficiant à la fois de partenariats dans le domaine de l'innovation mais conservant son indépendance vis-à-vis des constructeurs, peut choisir la machine la mieux adaptée à chacun de ses projets en fonction de ses propres tests.

En 2015, pour soutenir sa forte croissance, le groupe VOLKSWIND a cédé 100% de son capital au groupe AXPO. Le groupe Suisse Axpo produit et distribue de l'électricité pour plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers de Sociétés en Suisse, et dans plus de 20 pays en Europe. Environ 4000 employés assurent depuis 100 ans la production de l'énergie majoritairement sans émission de CO2. Axpo est l'un des leaders européens pour la commercialisation de l'électricité et la conception de solutions énergétiques propres à ses clients.

### 3. Justification du choix du projet

#### 3.1. Choix de localisation du site

La superposition de contraintes urbaines, techniques, patrimoniales ou encore environnementales permet l'identification et la définition de zones d'implantation potentielles (ZIP). La viabilité d'un projet dépend également du potentiel éolien.

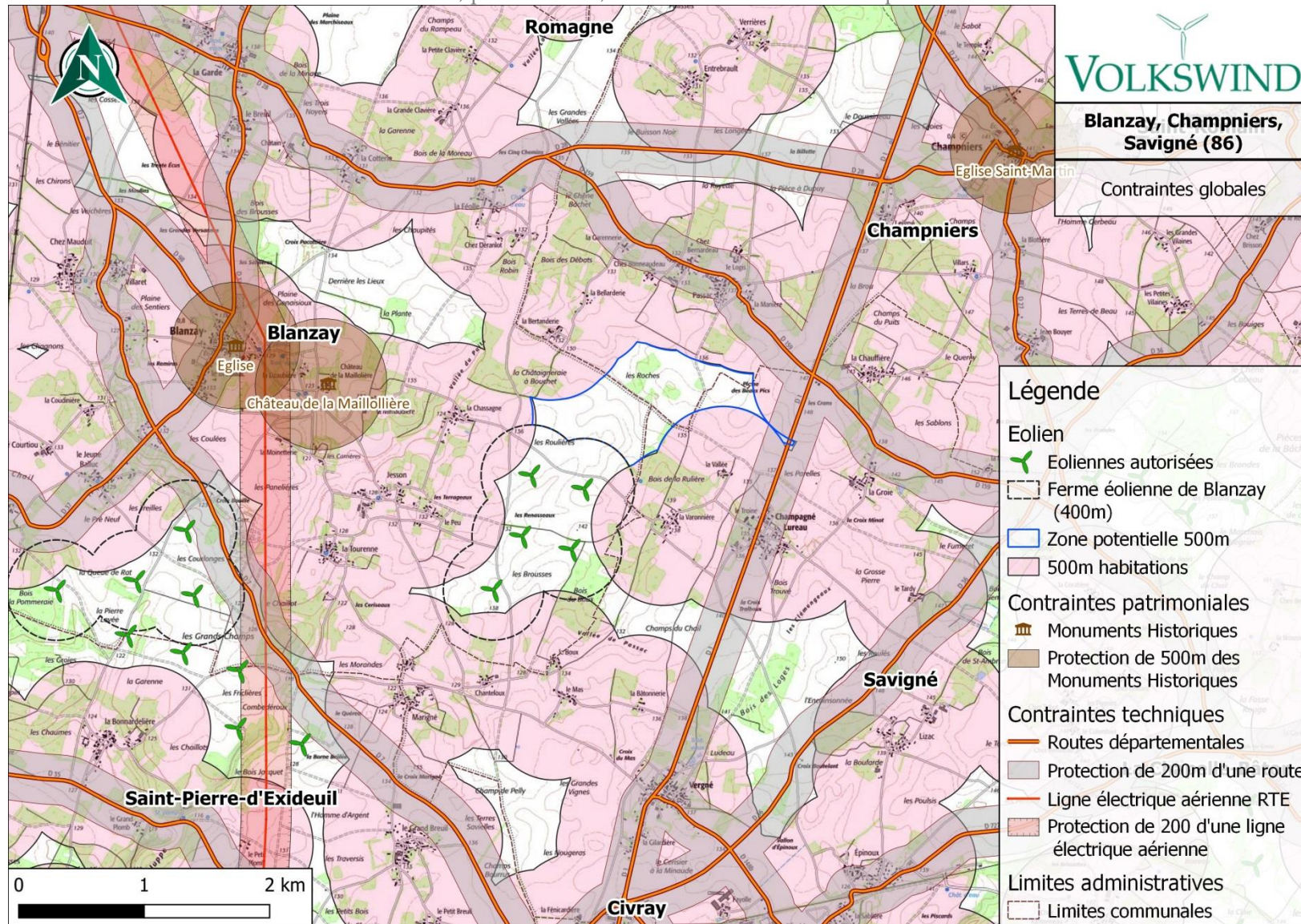
Les principales contraintes identifiées dans le cadre du projet de la Ferme éolienne de Blanzay 2 – Energie sont reprises dans le tableau ci-après et représentées sur la carte page suivante.

Tableau 1 : Synthèse des contraintes du site retenu

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site
Compatibilité avec le SRE	Le projet se situe en zone favorable du SRE Poitou-Charentes
Agriculture	L'implantation d'éoliennes engendre une perte de surface agricole. Les emprises au sol devront être réduites autant que possible afin de minimiser la perte de surface agricole et donc les impacts sur l'exploitation.
Aéronautiques	Après consultation de l'aviation civile et militaire, aucune contrainte ne s'applique à l'implantation d'éoliennes de 200m de hauteur sur la zone d'étude. Il sera toutefois nécessaire de respecter les prescriptions en matière de balisage diurne et nocturne.
Habitat	Selon la réglementation, les distances aux habitations doivent être de 500 m minimum.
Réseaux et infrastructures de transport	Aucune contrainte de réseaux (gaz, électrique, hertzien) n'est recensée au sein de la zone d'implantation. Concernant les routes, après consultation du Conseil Départemental, un retrait d'une hauteur d'éolienne est appliqué pour la RD1 à l'est, et un retrait d'une longueur de pale pour la RD159 au nord de la zone.
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	L'ICPE la plus proche correspond à la Ferme éolienne de Blanzay dont le projet en est une extension. Une distance de 400m aux éoliennes les plus proches a été considérée.
Raccordement	Le poste de raccordement envisagé <i>SUD VIENNE</i> est situé à une distance d'environ 11 km de la zone d'implantation potentielle. D'après la base de données de RTE et le S3REnR Nouvelle-Aquitaine (février 2021), la capacité d'accueil du poste sera de 80 MW.
Sensibilités environnementales	La zone du projet est située à distance des espaces naturels remarquables (première ZNIEFF à 4,7km et première zone

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site
	<p>Natura2000 à 11,8km). Différents milieux composent la zone d'implantation (cultures, prairies, boisements) entraînant une variabilité d'enjeux. Les enjeux sont globalement modérés pour la flore, l'avifaune, les chiroptères, les reptiles et les insectes. Ils sont faibles pour les mammifères terrestres et très faibles pour les amphibiens.</p>
Sensibilités paysagères et patrimoniales	<p>Vu le contexte éolien du territoire, une attention particulière est apportée aux effets cumulés potentiels entre le projet et les parcs/projets éoliens les plus proches, en particulier le parc éolien de Blanzay.</p> <p>26 Monuments historiques sont compris dans l'aire d'étude rapprochée du projet dont 2 présentent des sensibilités modérées en termes de covisibilité.</p> <p>A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, des sensibilités plus fortes sont retenues notamment pour les monuments historiques de la commune de Blanzay.</p>

Carte 1 : Sensibilités urbaines, patrimoniales, environnementales et techniques - Définition de la ZIP :



### 3.2. Historique du projet

Les dates clés retraçant l'historique du développement du projet sont reprises dans le graphique suivant :

Figure 1 : Historique du projet

Date	Évènement
<b>Depuis 2014</b>	Contacts avec la mairie de Blanzay dans le cadre du projet éolien de Blanzay autorisé en 2019
<b>Août 2021</b>	Lancement des études environnementales sur un cycle d'une année
<b>4 octobre 2021</b>	Réunion avec les élus de la commune de Blanzay pour l'extension de la Ferme éolienne de Blanzay
<b>Du 29 Novembre au 3 décembre 2021 puis du 4 au 7 janvier 2022</b>	Réalisation d'une campagne de sondages en porte-à-porte par la société eXplain sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné. Distribution d'un premier bulletin d'informations.
<b>Du 31 janvier au 4 février 2022</b>	Chantier d'installation d'un mât de mesures de l'activité des chiroptères
<b>6 janvier 2022</b>	Lancement de l'étude acoustique : mise en place de sonomètres pour 30 jours de mesures acoustiques
<b>Mars 2022</b>	Lancement de l'étude paysagère
<b>Avril 2022</b>	Réception de l'état initial acoustique
<b>Juin 2022</b>	Réception de l'état initial paysager
<b>11 octobre 2022</b>	Rencontre avec Monsieur Geoffroy, Maire de la commune de Champniers et Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
<b>3 novembre 2022</b>	Chantier de désinstallation du mât de mesure et remise en état du site
<b>25 novembre 2022</b>	Envoi du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact aux mairies des communes d'implantation et communes limitrophes
<b>Décembre 2022</b>	Distribution d'un second bulletin d'informations
<b>Février 2023</b>	Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture

### 3.3. Bilan de la concertation

En raison de la nature de l'activité envisagée, le projet n'est pas soumis à l'obligation d'organiser un débat public national prévu aux articles R.121-1 à L.121-3.

En revanche, le présent projet est soumis à enquête publique et à ce titre, un bilan de la concertation doit être dressé et faire partie du dossier d'enquête.

En l'occurrence, le projet a bénéficié d'une communication permettant aux riverains de prendre connaissance de ses caractéristiques.

Les échanges entre le conseil municipal de la commune de Blanzay et la société Volkswind ont débuté dès 2014 dans le cadre du premier projet éolien de Blanzay, autorisé en 2019. Cette concertation s'est poursuivie notamment lors d'une réunion en octobre 2021 dont le but a été de présenter le potentiel de la zone d'extension et d'informer du lancement des études.

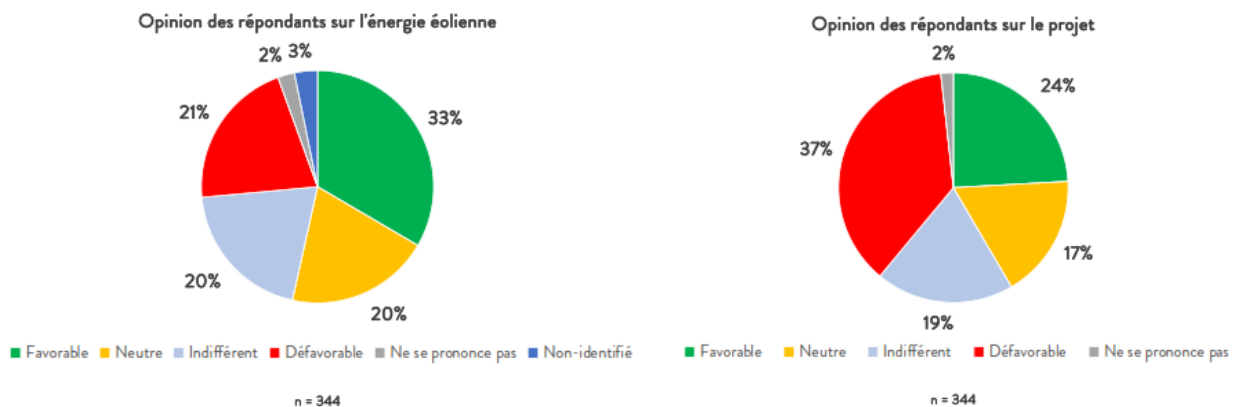
#### 3.3.1. Campagne de sondages en porte-à-porte :

Une campagne de porte-à-porte a été réalisée par la société eXplain, mandatée par le maître d'ouvrage sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné entre le 29/11/2021 et le 30/11/2021 puis entre le 04/01/2022 et le 07/01/2022. L'objectif principal de cette campagne était de présenter le projet d'extension du parc éolien de Blanzay, créer un contact avec la population locale et récolter les avis et remarques. Un document de restitution de cette campagne est présenté en annexes de l'étude d'impact (pièce n°4).

L'ensemble des habitations des communes d'implantation ont été visitées et 344 conversations ont pu avoir lieu avec les riverains.

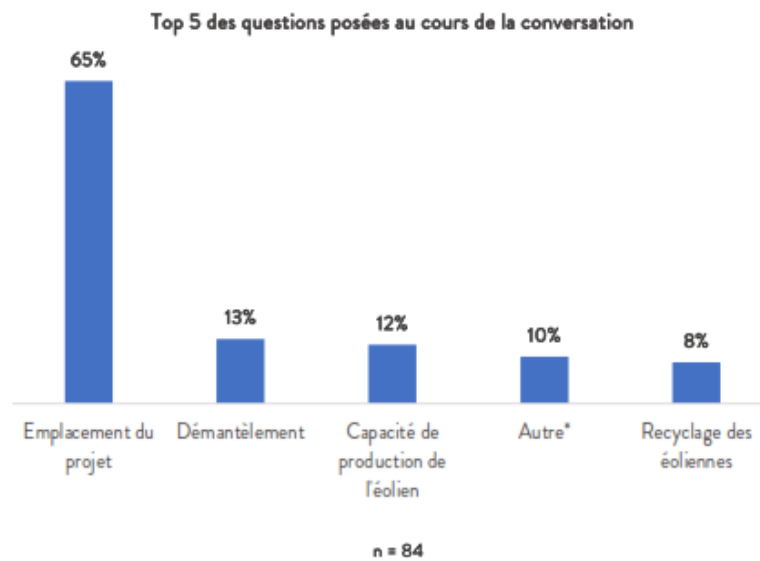
Quasiment 1/3 des répondants étaient déjà au courant du projet d'extension. De manière générale, l'opinion est plutôt positive avec 73% des riverains consultés qui ne s'opposent pas à l'éolien et 60% qui ne s'opposent pas au projet d'extension de la Ferme éolienne de Blanzay.

Figure 2 : Opinions des riverains consultés sur l'éolien en général et le projet d'extension (Source : Document de restitution – Janvier 2022 – eXplain)



Différents thèmes ont pu être abordés, notamment l'insertion paysagère du projet et la capacité de production de l'éolien. Les personnes qui ont participé à cette campagne ont également pu poser leurs questions qui portaient majoritairement sur l'emplacement du projet. En complément un bulletin d'information a été distribué, leur permettant d'avoir un support visuel d'informations sur le projet.

Figure 3 : Principales questions des riverains consultés (Source : Document de restitution – Janvier 2022 – eXplain)



### 3.3.2. Bulletins d'information :

A l'occasion de la campagne de sondage en porte-à-porte, un bulletin d'information a été distribué aux riverains rencontrés entre novembre 2021 et janvier 2022. Ce premier bulletin présentait la zone d'étude et son potentiel. Un second bulletin d'information a été distribué mi-décembre 2022 (semaine 50) afin d'informer les riverains du dépôt de la demande d'autorisation du projet et d'en présenter les principales caractéristiques retenues.

Figure 4 : Premier bulletin d'information distribué à l'occasion de la campagne de sondages en porte-à-porte fin 2021-début 2022

### Bulletin d'information

## Projet d'extension de la Ferme éolienne de Blanzay

**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

*Excellence environnementale & Energie locale*

Novembre/Décembre 2021

---

#### Edito

Le dernier rapport du **GIEC**, publié le 9 Août 2021, porte sur les éléments scientifiques du **changement climatique**. L'une des principales conclusions : la hausse de la température globale et de la concentration en CO2 s'est encore accentuée, à un rythme qui fera très probablement dépasser le seuil de 1,5°C de réchauffement depuis l'ère préindustrielle au début des années 2030 (meilleures estimations)\*.

Dans son rapport "Futurs énergétiques 2050", **RTE** étudie les différents scénarios de mix électriques possibles pour que la France atteigne la **neutralité carbone en 2050**. Dans cette analyse madatée par le gouvernement, quels que soient les scénarios modélisés, **les énergies renouvelables et l'éolien en particulier, apparaissent comme indispensables à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**.

Dans les scénarios centraux, les énergies renouvelables représentent à l'horizon 2050, entre 50 et 80% du mix\*\*.


Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa **Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023**. Dans ce contexte, il est aujourd'hui privilégié d'optimiser les zones éoliennes existantes, afin de garantir une insertion paysagère et environnementale optimale. La Ferme éolienne de Blanzay (projet autorisé) présente un potentiel intéressant en termes d'extension. La zone d'études présentée en page suivante, est localisée au Nord du parc autorisé, à l'Ouest de la départementale 1 reliant Champniers et Savigné.

\* Premier volume du 6ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - 9 août 2021  
\*\* Rapport RTE "Futurs énergétiques 2050" - 25 octobre 2021

---

#### La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Marseille. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !




---

#### L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.


Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,0595€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,8% de la consommation électrique nationale en 2020. (source : RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020).

### Présentation du projet

#### La zone d'études

- Située sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné (86-Vienne).
- Ses atouts :
  - Grande culture peu propice à la biodiversité
  - Gisement de vent favorable (6,5 m/s à 100m)
  - Consolidation de la Ferme éolienne de Blanzay
  - Communes inscrites en zone favorable de Schéma Régional Eolien
- L'étude des différentes contraintes d'un point de vue **naturaliste, paysager et technique** permettra de définir différentes variantes d'implantation.




---

**Pour un projet de 3 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est**

**06 500**

**Foyers alimentés sans émission polluante**  
*(hors chauffage électrique) selon le bilan électrique 2019 de RTE*

**09 400 T**

**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**  
chaque année (300g/kWh)  
*soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 6 361 voitures neuves moyennes*  
Source : INSEE

**2 500 000 €**

**Pour les entreprises locales**  
*(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)*

**29 100 MWh**

**Production annuelle estimée**

**189 000 €**

**de retombées fiscales**  
*par an estimées pour les collectivités locales*

---

#### Les étapes du projet

**2021**

**Pré faisabilité**  
Analyse des contraintes  
Information aux mairies du potentiel de la zone  
Etudes de pré faisabilité

**2022-2023**

**Instruction du projet**  
**Demande d'Autorisation Environnementale**  
Enquête Publique

**2024**

**Construction**

**2021-2022**

**Conception du projet**  
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques  
Compilation des résultats

**2024-2044**

**Exploitation (20 à 40 ans)**  
Production électrique  
Maintenance  
Visite du parc pour le public  
Mesures de réception acoustique

**2044 ou +**

**Démantèlement**  
Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020  
Remise en état du site

Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur <https://parc-eolien-blanzay2.fr/>

**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

**Volkswind France**  
Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97

9

Note de présentation non technique – Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie – Février 2023



Figure 5 : Extraits du second bulletin d'information distribué en décembre 2022 aux riverains des communes d'implantation

## Présentation du projet

### Le projet éolien

**Choix de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**

- Située en extension directe de la Ferme éolienne de Blanzay (autorisée).
- Située en Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE).
- Gisement en vent favorable : vitesse moyenne de 6,8 m/s ou 25 km/h à 100m de hauteur (données Météo France).
- Raccordement possible au réseau de distribution électrique via le nouveau poste source "Sud Vienne" à environ 11km de la zone.
- Eloignement des zones de protection environnementale (sites Natura 2000, ZNIEFF) et patrimoniale (Monuments Historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables).



**Choix de l'implantation et du gabarit des éoliennes**

- 4 éoliennes implantées au sein de vastes parcelles agricoles.
- Distance au Monument Historique le plus proche : plus de 1 800 mètres du Château de la Maillolière.
- Éoliennes à fort rendement avec une puissance unitaire de 5,7 à 6,8 MW et aux dimensions maximales suivantes :  
Longueur de pale : 81,5m  
Hauteur du mât : 119m  
Hauteur totale : 200m
- Implantation des éoliennes à proximité des voies d'accès existantes afin de limiter l'emprise du projet sur les parcelles agricoles.



Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

---

### Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



- Note de présentation non-technique ~50 pages
- Contenu réglementaire ~15 pages
- Lettre de demande d'Autorisation Environnementale ~70 pages
- Sommaire inversé et lexique ~10 pages
- Étude d'Impact sur l'environnement ~360 pages
- Volet écologique ~240 pages
- Volet paysager ~200 pages
- Volet acoustique ~100 pages
- Dossier Architecte ~30 pages
- Résumé non-technique ~30 pages
- Dossier administratif ~50 pages
- Étude de dangers ~200 pages
- Résumé non-technique ~30 pages

## Contacts et infos

### Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Tél / mail : .....

Vos remarques / questions : .....

Souhaitez-vous être recontacté afin d'avoir des informations sur des points plus spécifiques ?  
 OUI  NON

Si oui, par quel moyen ?  
 Par téléphone  Par email

Etes-vous intéressé par des démarches d'investissement participatif ou par des offres citoyennes ?  
 OUI  NON

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email  
 Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
**nicolas.bechet@volkswind.com**

---

**Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur**  
[www.parc-eolien-blanzay2.fr](http://www.parc-eolien-blanzay2.fr)



Photo du site prise depuis les Roulières

---

### Engagements politiques

En France, l'objectif est d'installer 24 100 MW d'éolienne terrestre d'ici **2033**. Au 31 décembre 2021, seuls 18 783 MW ont été installés :

18 783	24 100
■ MW installés au 31 décembre 2021 (RTT)	■ Objectif pour 2033 en MW

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici **2030** l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2021, seuls 1 312 MW ont été installés :

1 312	4 500
■ MW installés au 31 décembre 2021 (RTT)	■ Objectif pour 2030 en MW

---

### Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car elle ne génère ni déchets ni pollutions.

Selon l'ADEME, il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.

---

**Vos contacts privilégiés**

<p><b>Nicolas BECHET</b> Chargé de développement nicolas.bechet@volkswind.com</p>	<p><b>Julie HEMERY</b> Chargée d'études julie.hemery@volkswind.com</p>
---	--

**Volkswind France**  
Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97

### 3.3.3. Site internet dédié au projet éolien

Un site internet dédié au projet de la Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie a été créé en novembre 2021 : <https://parc-eolien-blanzay2.fr/>

Figure 6 : Extrait du site internet dédié au projet



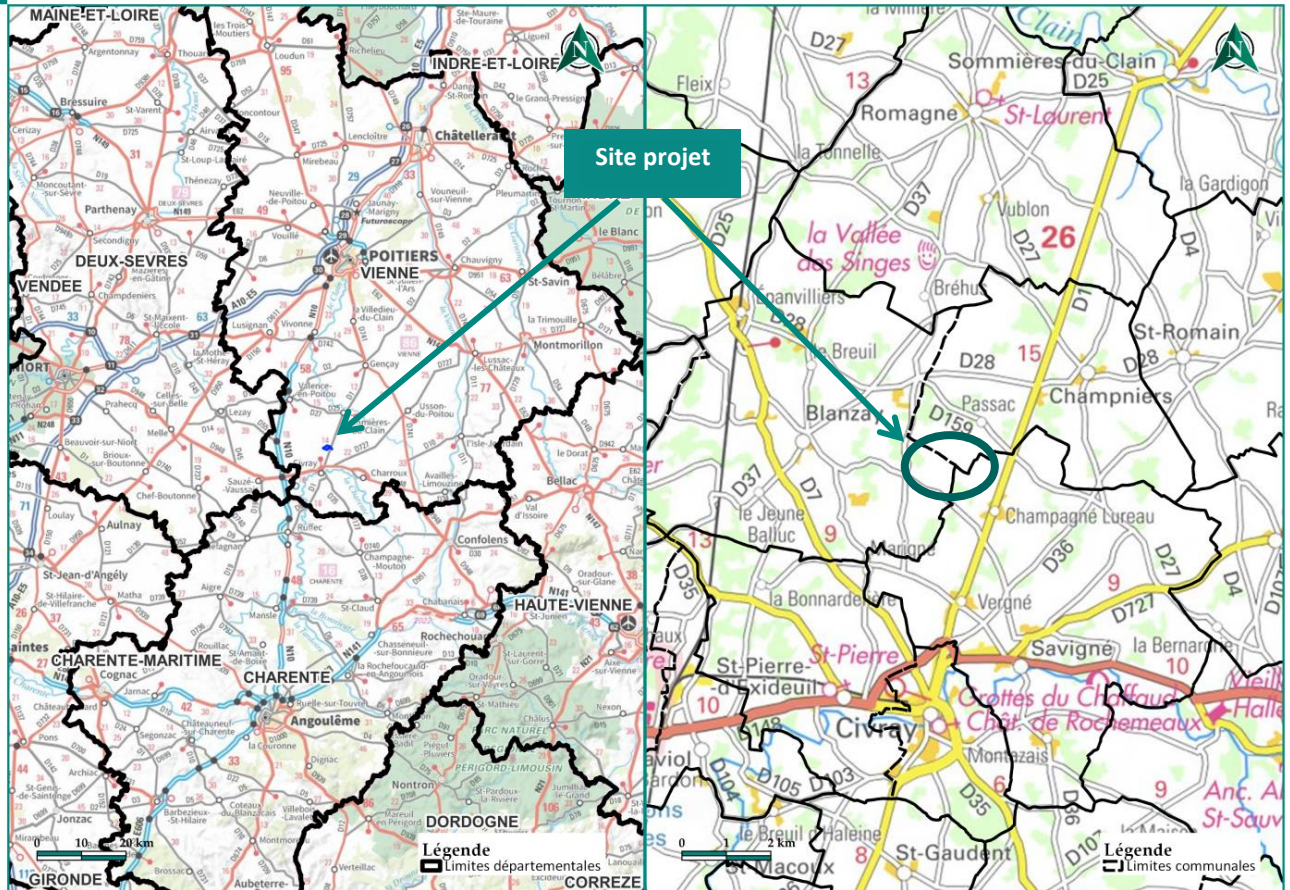
Ce site met à disposition du grand public les principales caractéristiques du projet. Il permet également de suivre les évolutions et étapes d'avancement du projet.

## 4. Présentation du projet

### 4.1. Localisation du site

Le site d'implantation se situe sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné, dans le département de la Vienne (86), à une quarantaine de kilomètres au sud de Poitiers.

Carte 2 : Localisation du site



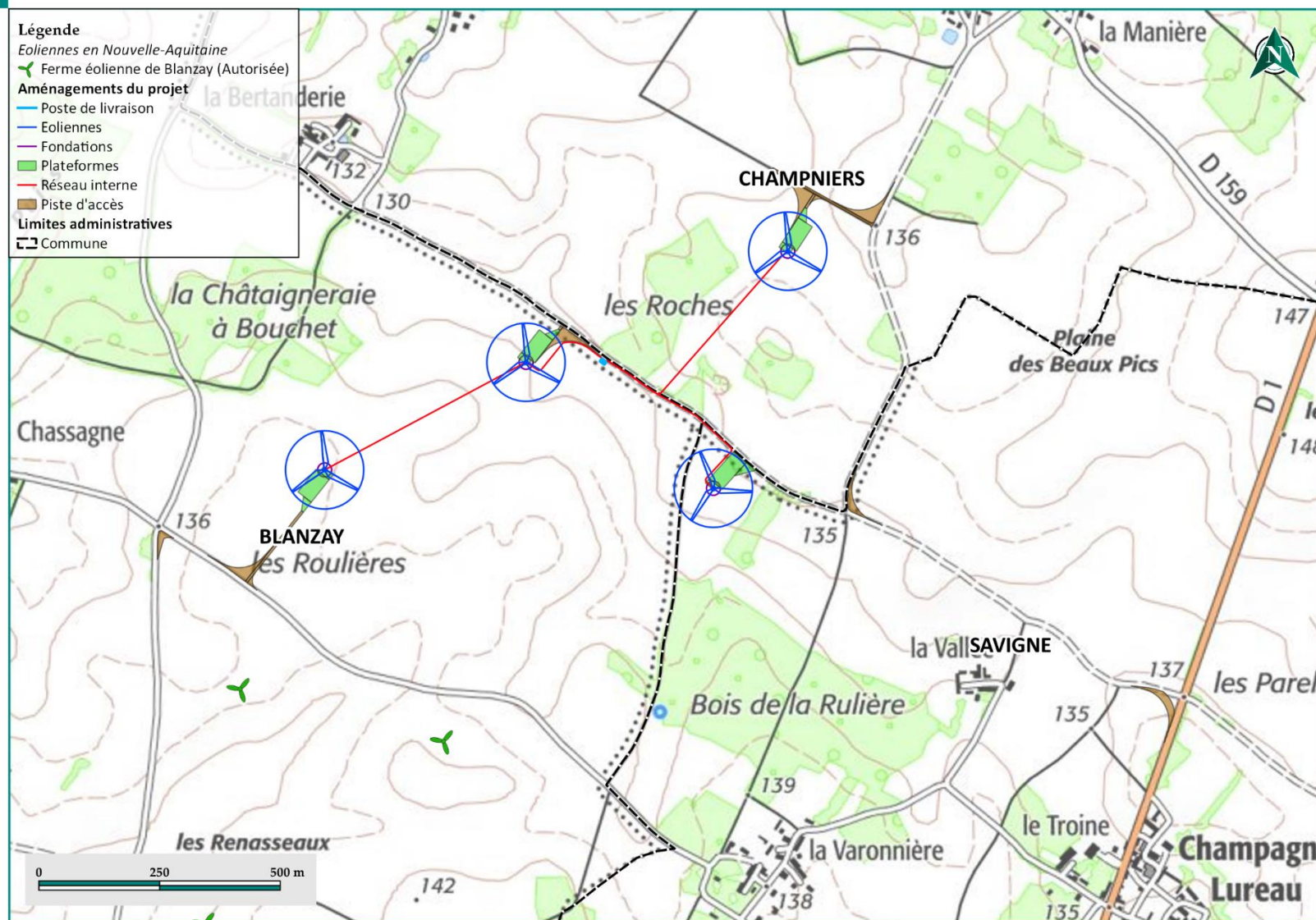
## 4.2. Aménagement d'un parc éolien

Le projet de la Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie prévoit l'implantation d'un poste de livraison ainsi que de 4 éoliennes fournissant une puissance électrique de 5,7 à 6,8 MW chacune, soit un parc éolien offrant une puissance nominale comprise entre 22,8 et 27,2 MW.

Ce parc éolien est également composé :

- ✚ De voies d'accès,
- ✚ D'aires d'évolution des engins de montage et de maintenance,
- ✚ D'éoliennes (fondation, mât, nacelle),
- ✚ D'un réseau d'évacuation de l'électricité,
- ✚ Un poste de livraison (local technique).
- ✚ L'ensemble des composants du parc sont représentés sur la carte ci-après.

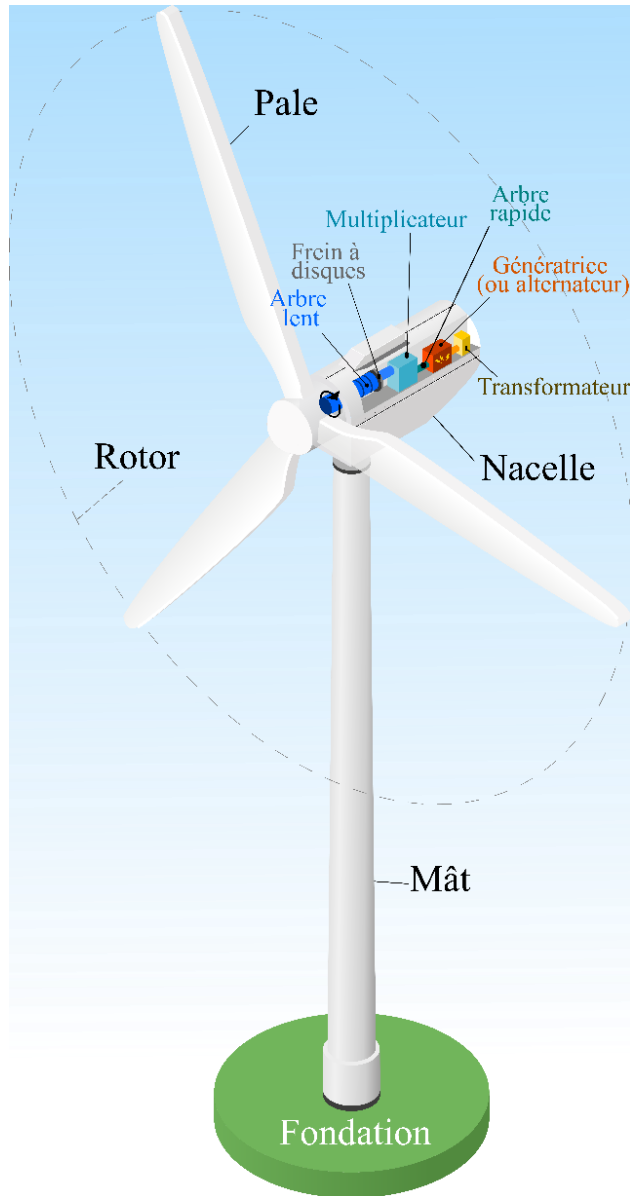
Carte 3 : Le projet de parc éolien et ses aménagements



### 4.2.1. Les éoliennes

#### ■ Principe de fonctionnement d'une éolienne

Figure 7 : Schéma d'une éolienne



Une éolienne, ou aérogénérateur, permet de transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique, en créant un mouvement rotatif qui actionne une génératrice électrique. Dès que le vent atteint une vitesse de l'ordre de 10 km/h (3 m/s = vents très faibles), les pales se mettent en mouvement.

Elles entraînent dans leur mouvement le multiplicateur et la génératrice électrique contenus dans la nacelle, qui produit alors un courant électrique alternatif. La puissance électrique délivrée par la génératrice augmente avec la vitesse de vent. Toutefois, pour des vitesses de vent supérieures à 50 km/h (14 m/s), l'éolienne atteint sa puissance maximale.

Un anémomètre, servant à mesurer la vitesse du vent et une girouette identifiant la direction du vent, commandent en permanence le fonctionnement de l'éolienne, de sorte que celle-ci soit toujours orientée perpendiculairement à l'axe du vent. L'anémomètre joue également un rôle sécuritaire. Lorsqu'un vent trop fort est détecté (au-delà de 90 km/h soit 25 m/s), un mécanisme interne permet d'interrompre la production d'électricité en disposant les pales « en drapeau », c'est-à-dire parallèlement à la direction du vent (principe aérodynamique), et si nécessaire

permet d'arrêter la rotation des pales (freins mécaniques).

■ Caractéristiques techniques des éoliennes utilisées :

Tableau 2 : Caractéristiques techniques des éoliennes

Type d'éolienne	VESTAS V162	NORDEX N163
Puissance nominale de l'aérogénérateur	6,8 MW (6200 kW)	5,7 MW (5700 kW)
Type de mât	Mât tubulaire en acier avec monte-charge	
Diamètre du mât (base)	6,20 m	4,1 m
Hauteur du mat	119 m	118 m
Diamètre du rotor	162 m	163 m
Longueur des pales	79,28 m	79,7 m
Hauteur totale de l'éolienne	200 m	
Fondations	2 à 5m de profondeur 20 à 29m de diamètre*	

\*Valeurs théoriques à préciser lors des études géotechniques réalisées en phase pré-construction

Figure 8 : Plans de l'éolienne V162 – 6,8 MW

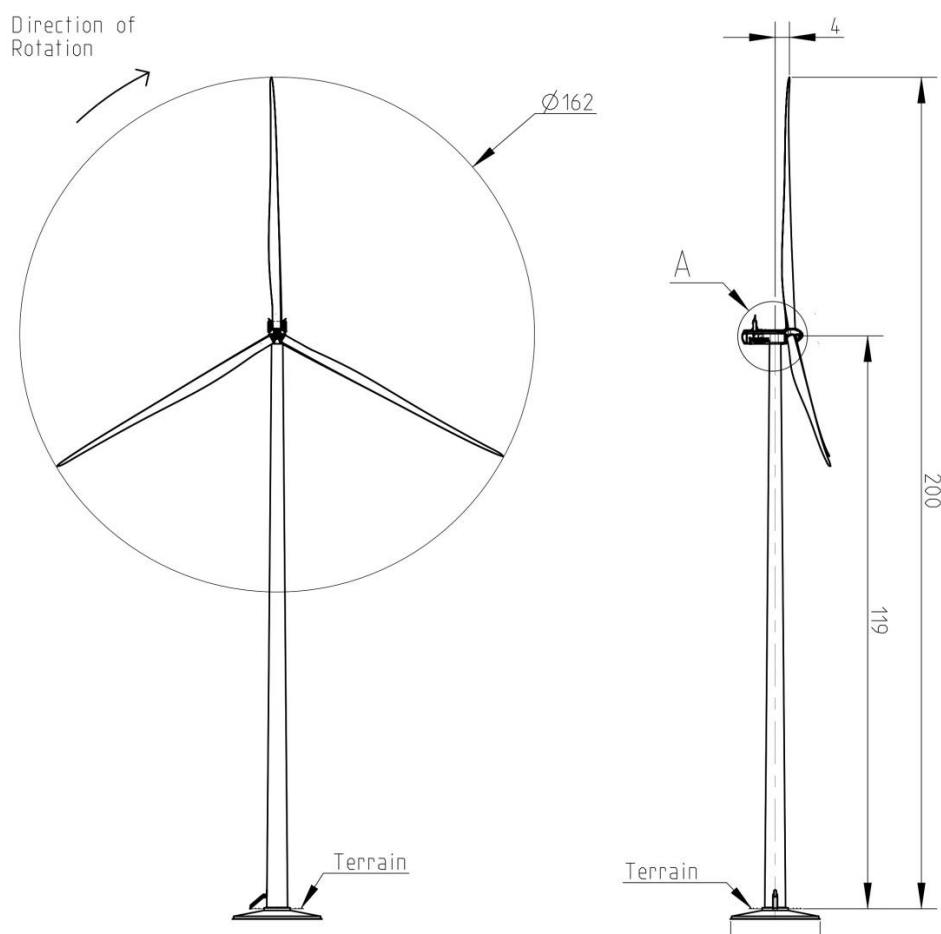
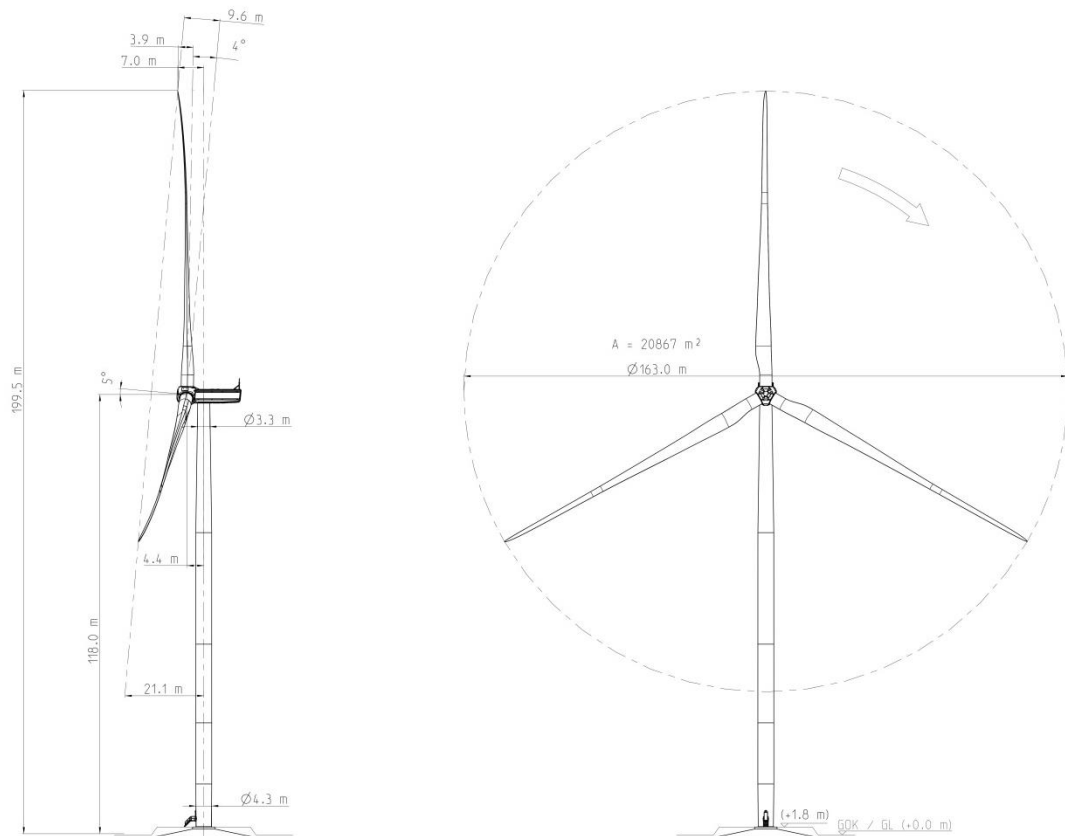


Figure 9 : Plan de l'éolienne N163 – 5,7 MW



#### 4.2.2. Le poste de livraison

Le poste de livraison est un local technique ayant pour vocation d'accueillir tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. On peut définir le poste de livraison comme l'interface entre le parc éolien et le réseau de distribution.

Ce poste de livraison mis en place à proximité de l'éolienne E02, sera composé de compteurs électriques, de cellules de protection, de sectionneurs et de filtres électriques.

La tension réduite de ces équipements (20 000 volts) n'entraîne pas de risque magnétique important. Son impact est donc globalement limité à son emprise au sol de 50 m<sup>2</sup> (10 m x 5 m).

Dans le but d'assurer une meilleure intégration du projet dans le paysage, le poste de livraison aura un habillage de type bois.



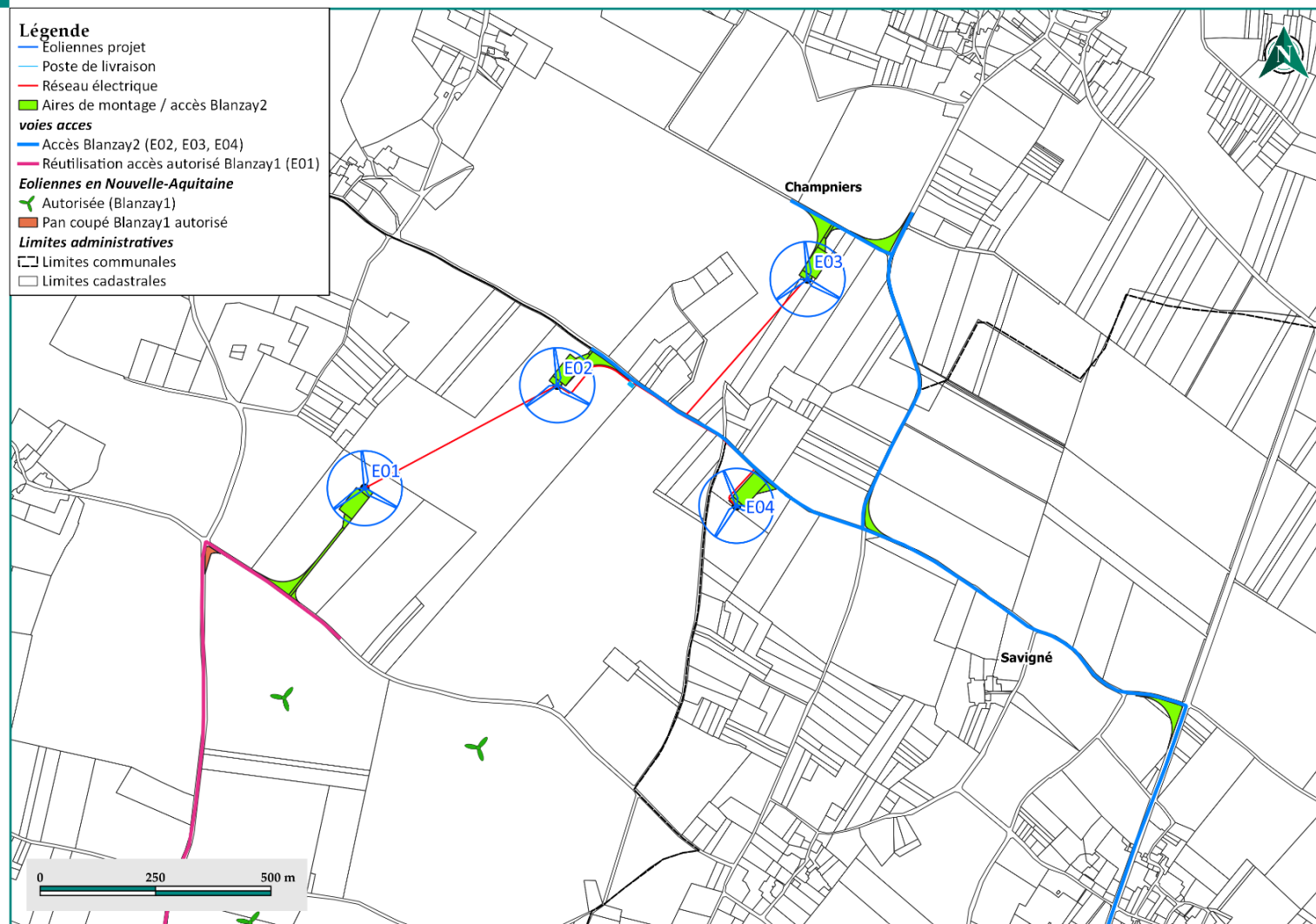
Figure 10 : Exemple de bardage bois sur un poste de livraison



#### 4.2.3. Les voies d'accès

Afin d'acheminer les différents composants des aérogénérateurs et d'en assurer le montage, les accès doivent permettre le passage d'engins de transport et de levage importants. Ceci est valable en phase construction et démantèlement du parc mais aussi pendant sa phase d'exploitation (entretien). En ce qui concerne la dimension et la longueur de ces voies, la société pratique la politique de « moindre emprise » en utilisant uniquement les surfaces strictement nécessaires à l'accès et à l'entretien des installations. L'utilisation des chemins existants est privilégiée lorsque cela est possible. Ces chemins devront avoir des dimensions (largeur, pente) et une structure suffisante pour permettre le passage des engins et des véhicules. A cette fin, des travaux de reprofilage et de renforcement des voies d'accès (ex : gravillonnage des chemins en terre) pourront être envisagés.

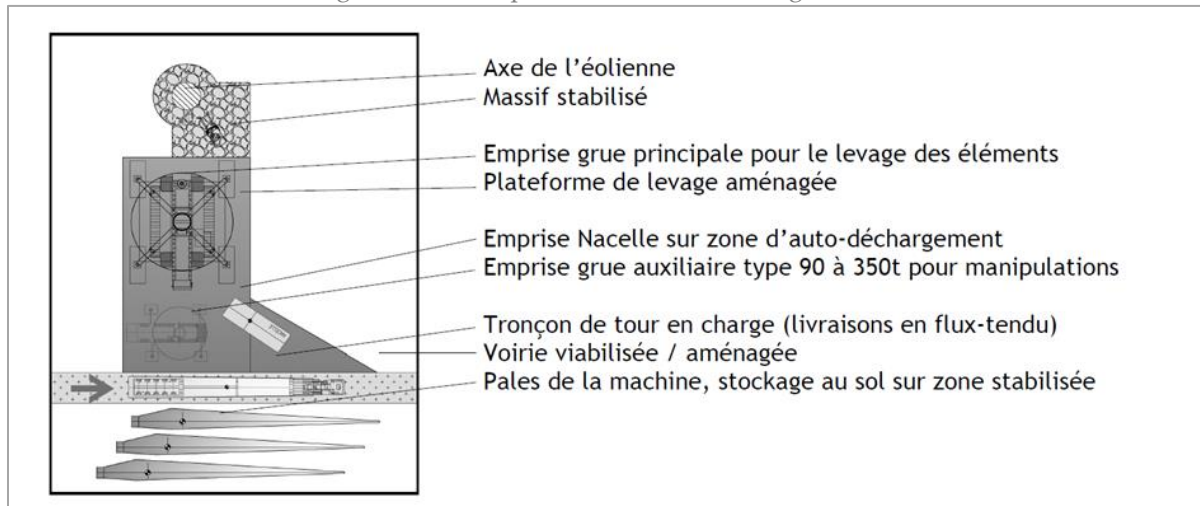
Carte 4 : Voies d'accès au site (plan cadastral)



#### 4.2.4. Aire d'évolution des engins, de montage et de maintenance

La réalisation d'aires d'évolution des engins est nécessaire pour assurer une assise stable des grues pendant le montage des éoliennes et pour les travaux de maintenance durant toute la période d'exploitation. Ces aires, d'environ 2 100 m<sup>2</sup>, s'inscriront dans le prolongement des chemins d'accès. Leur revêtement sera identique à celui des voies d'accès. Là encore, la politique de la « moindre emprise » a été appliquée avec des surfaces utilisées.

Figure 11 : Exemple d'une aire de montage Vestas



#### 4.2.5. Surfaces consommées par le projet

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des surfaces consommées par le projet éolien :

Tableau 3 : Surface consommées par le projet

Commune	Surface massif stabilisé (m <sup>2</sup> )	Surface aire maintenance (m <sup>2</sup> )	Surface chemin d'accès (m <sup>2</sup> )	Surface pan coupé (m <sup>2</sup> )	Surface totale (m <sup>2</sup> )
<b>Aménagements E01</b>					
Blanzay	331	2100	2664		5 095
<b>Aménagements E02</b>					
Blanzay	331	2 106	1689		4 126
<b>Aménagements E03</b>					
Champniers	331	2104	2135	2 353	6 923
<b>Aménagements E04</b>					
Savigné	331	2 596	458	1319	4 704
<b>Total du projet</b>					
					20 848

La surface consommée totale du projet est de l'ordre de **20 800 m<sup>2</sup>** soit environ 2,1 ha et concerne exclusivement des terres agricoles, plus particulièrement des cultures céréalières.

#### 4.2.6. Le réseau d'évacuation de l'électricité

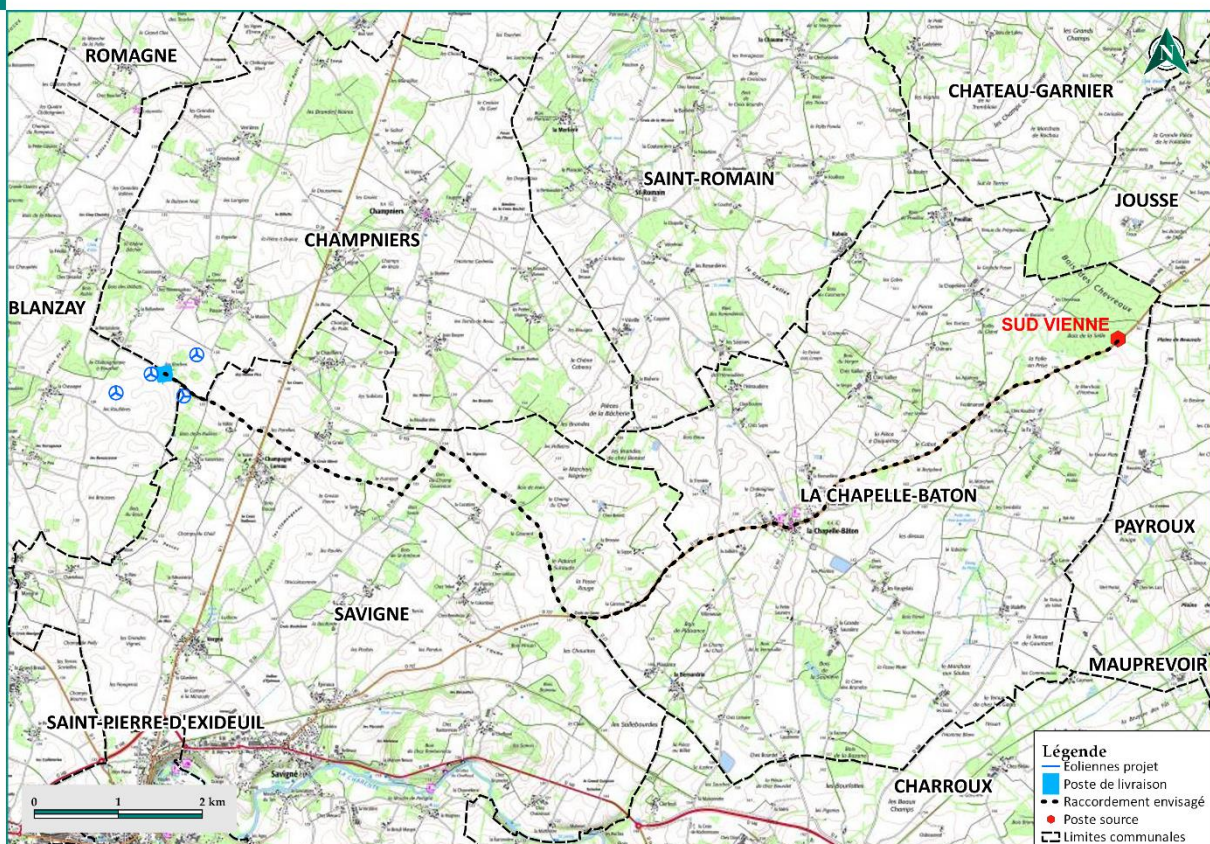
En France, la distribution d'électricité est un service public qui relève des compétences des collectivités locales. Celles-ci sont propriétaires du réseau de distribution, mais elles en confient la gestion à ENEDIS (ou à une régie locale), dans le cadre d'une délégation de service public. Par cette délégation, ENEDIS remplit les missions de service public liées à la distribution de l'électricité, il est le gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité.

Le gestionnaire de réseau (ENEDIS, RTE ou régies), est seul responsable du raccordement électrique d'une installation de production au réseau public et en maîtrise exclusivement les solutions (dont le tracé du raccordement du parc éolien au poste source).

La proposition de tracé présentée ci-après est une supposition et ne peut être conçu comme un engagement de la part du pétitionnaire.

Le choix du poste source dépend de la distance de raccordement et de sa capacité d'accueil. Le poste source le plus proche disposant d'une capacité d'accueil suffisante restant à affecter est le poste source « SUD-VIENNE ». La commune d'implantation de ce nouvel ouvrage prévu dans le dernier S3REnR Nouvelle-Aquitaine n'est pas encore précisément fixée. Le tracé présenté ci-dessous reste donc hypothétique.

Carte 5 : Estimation d'un tracé de raccordement externe jusqu'au poste source de SUD-VIENNE



Le tracé supposé emprunte des parcelles privées puis des voies de circulation existantes sur une longueur totale de 14,3 km pour relier le poste de livraison situé au pied de l'éolienne E02 au poste source qui serait prévu sur la commune de La Chapelle-Bâton d'après le dernier S3REnR Nouvelle-Aquitaine (approuvé en février 2021).

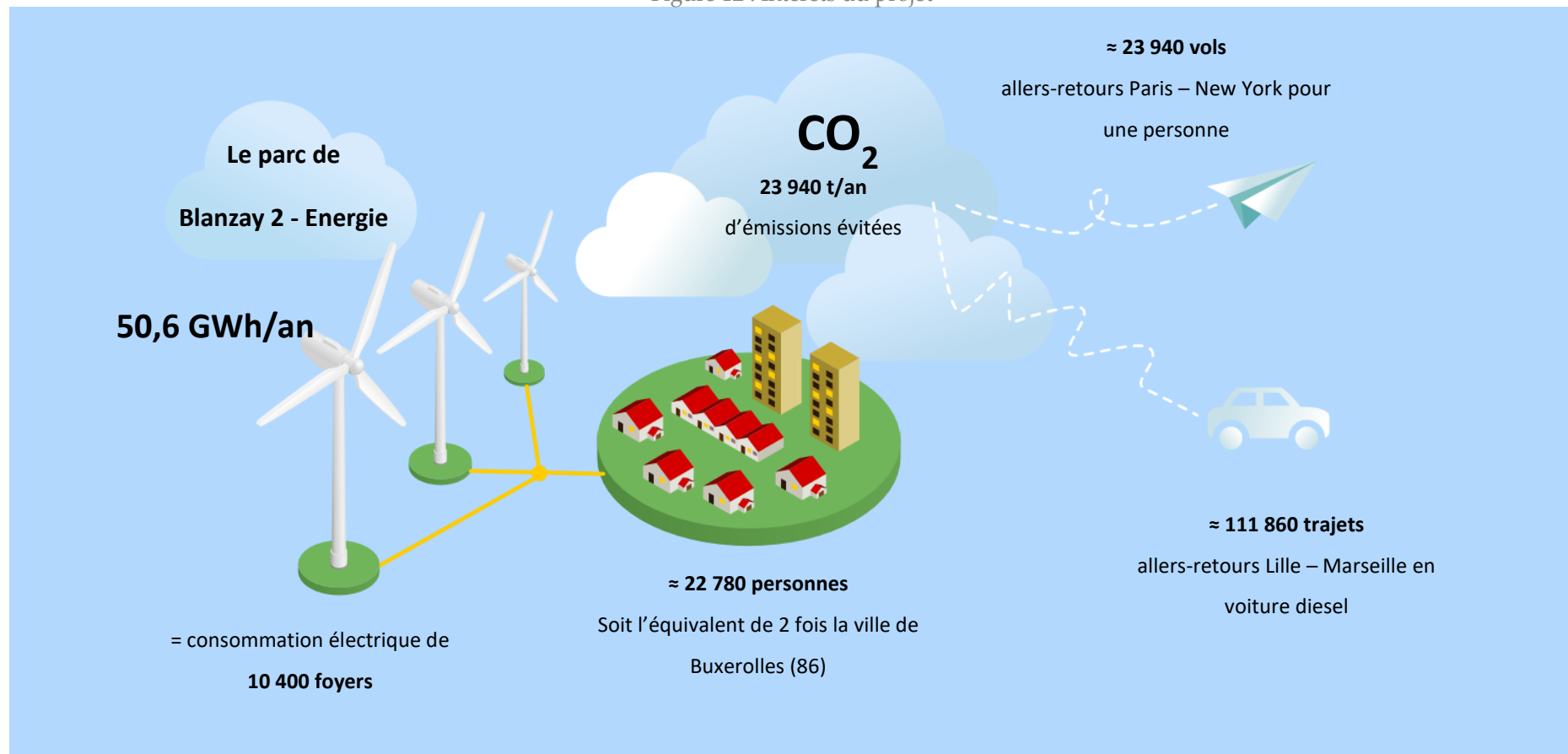
Il ne traverse aucune zone protégée réglementairement et il est localisé sur des zones anthropisées (grande culture, circulation automobile, fauchage régulier, salage, ...).

Le câble est enterré. L'impact du raccordement est limité à la seule période des travaux. Il sera mis en place en grande culture et le long des voies ce qui impacte faiblement les habitats, la flore et la faune.

Des DICT seront réalisés en amont de ces travaux afin d'éviter tous risques de dégradation des réseaux existants. Étant donné le faible impact, il n'est pas prévu de mesure de réduction ou de compensation en dehors de l'enfouissement de la ligne électrique.

### 4.3. Intérêts du projet de la Ferme éolienne de Blanzay 2 -Energie

Figure 12 : Intérêts du projet



#### ■ Estimation des retombées économiques du projet :

± 408 000 €/an au total de recettes fiscales pour l'ensemble des collectivités locales






Dont ± 299 200 €/an au total de recettes fiscales pour le bloc communal (EPCI et commune)

## 5. Etude d'impact

L'étude d'impact, réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, a pour objet d'analyser, au regard des critères environnementaux, l'impact de la création du projet éolien de Blanzay 2 - Energie, composé de 4 éoliennes, sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné. Les 3 volets principaux de l'étude d'impact sont : le milieu naturel, sonore ainsi que le paysage et le patrimoine. L'état initial, les impacts et les mesures de ces 3 volets sont synthétisés ci-dessous.

La légende présentée ci-après sera utilisée pour l'ensemble des tableaux de synthèse contenu dans les paragraphes « impacts et mesures » développés dans les pages suivantes.

Tableau 4 : Echelle de la synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels

Intensité de l'impact	
Niveaux	Code couleur
Très fort	
Fort	
Modéré	
Faible	
Négligeable / Nul	
Positif	
Durée de l'impact	
Période	Abréviation
Court : 0 à 1 an	C
Moyen : 1 à 5 ans	M
Long : de 5 ans au démantèlement du parc	Lg
Type de mesure	
Caractéristique	Abréviation
Choix de l'implantation	CI
Evitement	E
Réduction	R
Compensation	C
Accompagnement	A
Suivi	S

## 5.1. Milieu naturel

### 5.1.1. Etat initial

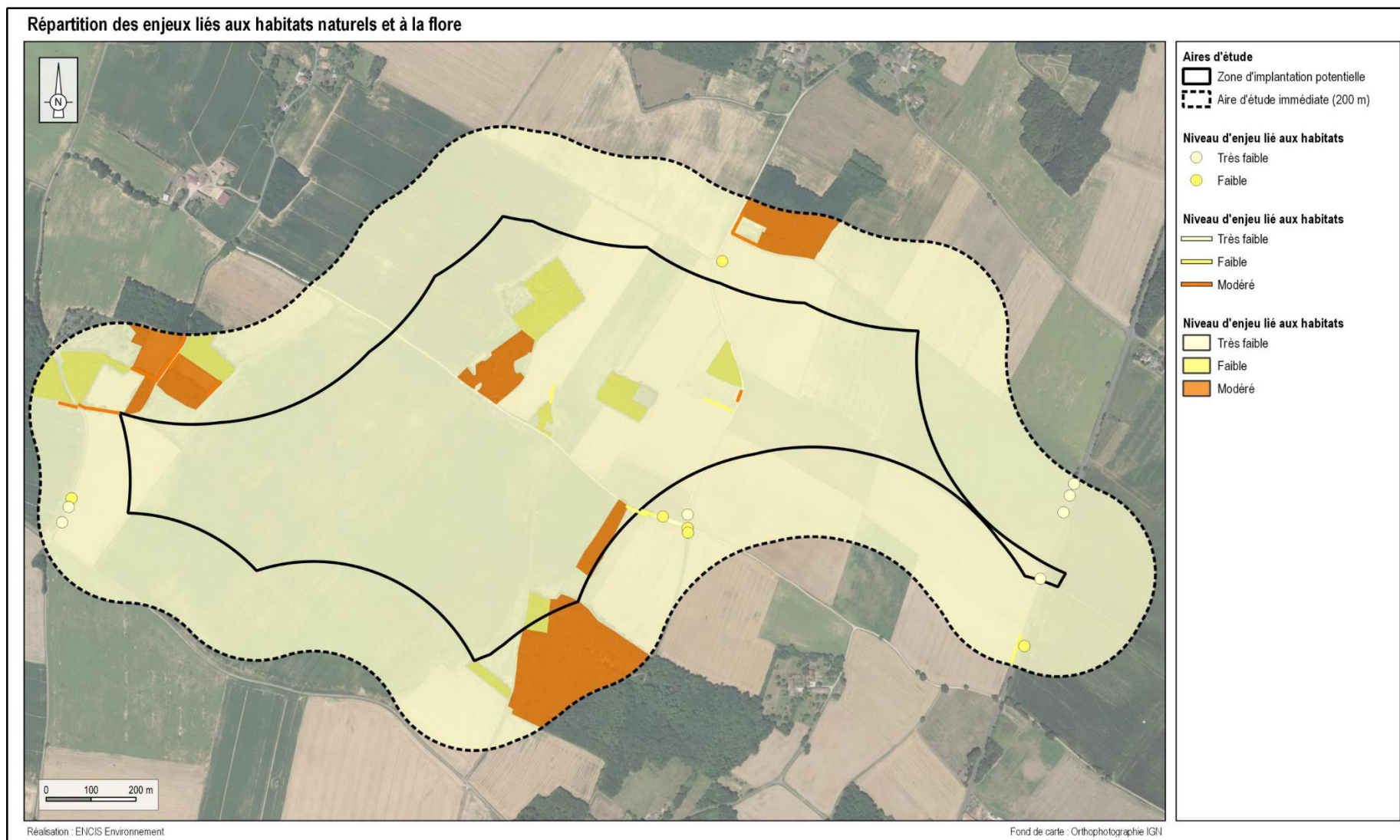
Tableau 5 : Synthèse de l'état initial du milieu naturel

Thème	Etat initial	Contraintes
<b>Milieu Naturel</b>		
Flore et habitats	<p>L'AEI est située au sein d'un contexte agricole, orienté vers la culture céréalière qui occupe environ 87% de la surface de l'aire d'étude. Les parcelles agricoles présentent peu de haies. Quelques petits boisements sont présents au sein de la ZIP et en périphérie. Sans compter les milieux très artificialisés, 15 habitats naturels différents ont été identifiés. Au cours des inventaires, un total de 151 espèces végétales a été recensé. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été identifiée. En revanche, deux espèces invasives sont présentes sur site : Le Robinier faux-acacia et Le Raisin d'Amérique.</p>	<p>Au sein de l'AEI, les enjeux liés à la flore et aux habitats se portent principalement sur les milieux arborés (boisements, haies et bosquets) ainsi que sur les prairies de fauche. A l'inverse des boisements, les plantations de Robinier faux acacia, de Châtaigniers et de Noisetiers présentent de plus faibles intérêts écologiques (essence exotique, arbres relativement jeunes, diversité floristique moindre, etc.).</p> <p>Les haies arbustives sont dépourvues d'une grande diversité floristique mais présentent des fonctions de corridors écologiques. Les habitats agricoles ouverts (prairies, friches, cultures, etc.) ne portent que de très faibles enjeux écologiques avec des cortèges floristiques peu diversifiés. Ainsi les enjeux liés à la flore et aux habitats sont jugés très faibles à modérés.</p>
Avifaune	<p>Les inventaires ont permis de recenser 52 espèces en période de nidification, 42 espèces en période d'hivernage et 49 lors des périodes de migrations. Les espèces présentes sont liées aux milieux ouverts et aux boisements. Le passage migratoire apparaît diffus au-dessus de l'ensemble de l'aire d'étude immédiate et suit l'axe de migration principal sud-ouest/nord-est. Des rapaces fréquentent la zone, principalement pour la chasse ou la halte migratoire.</p> <p>Des rassemblements d'Alouette des champs, de Pinson des arbres et de Pigeon ramier ont été notés dans les zones ouvertes en période d'hivernage.</p>	<p>Toutes périodes confondues, les enjeux de l'avifaune sur le site de Blanzay sont très faibles à modérés.</p> <p>En période de nidification, les rapaces survolent principalement la partie nord-est de la zone d'étude.</p> <p>L'ensemble de l'aire d'étude est survolé par les migrateurs, aucune zone de densification des flux n'a été identifiée.</p> <p>Un rassemblement postnuptial d'Édicnèmes criard a été identifié à l'extrémité Est de la ZIP.</p> <p>En termes d'habitats, la zone d'étude est majoritairement composée d'espaces ouverts agricoles aux enjeux faibles voire très faibles, entrecoupés de boisements présentant un enjeu modéré car favorisent la présence d'espèces patrimoniales.</p>

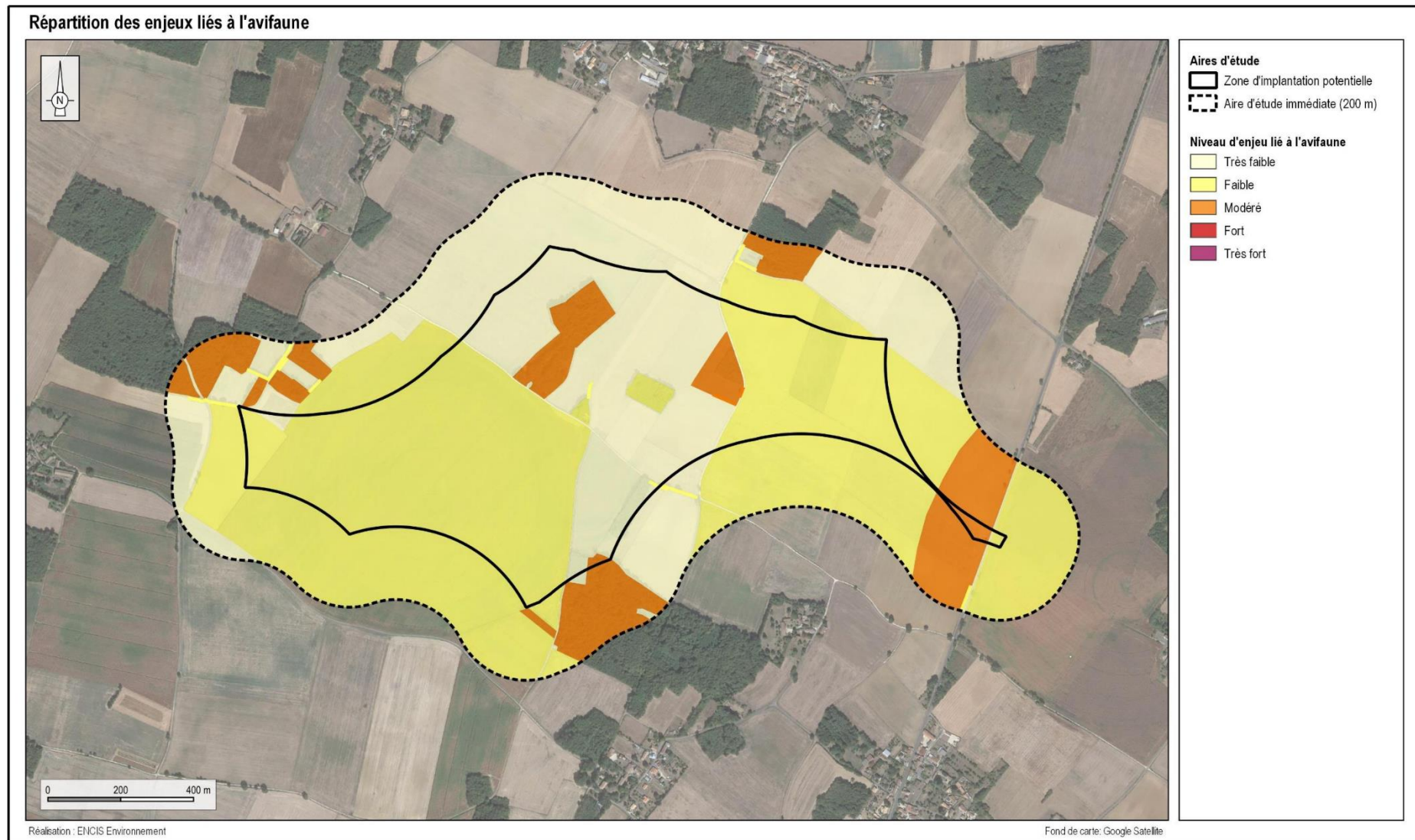


Chiroptères	<p>La prospection de gîtes a permis d'en découvrir deux probables, situés entre 500 et 600m au nord de la ZIP.</p> <p>Le croisement de 5 protocoles d'inventaire différents a permis de comptabiliser, avec certitude, 24 espèces différentes de chiroptères. Les espèces majoritaires sur site sont : la Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler et Sérotine commune.</p> <p>Le protocole de dispersion par rapport à une lisière a permis de mettre en évidence une diminution nette de l'activité de chauves-souris au-delà de 50 m de distance.</p> <p>Le suivi des chiroptères en hauteur a mis en évidence une activité maximale sur site pour les mois de mai et d'octobre (périodes de transits).</p>	<p>Les espèces observées sur site présentent des enjeux forts à modérés. Un enjeu très fort est attribué à la Pipistrelle commune car elle affiche l'activité la plus importante toute période et protocole confondus.</p> <p>Les enjeux chiroptérologiques découlent majoritairement de la présence de secteurs boisés attractifs pour la chasse et le transit.</p>
Autre faune	<p>Cinq espèces de mammifères terrestres, dont une patrimoniale (la Martre des pins), ont été recensées sur site.</p> <p>Une seule espèce de reptile, le Lézard des murailles, fréquente l'AEI, au niveau des haies et lisières.</p> <p>Aucun amphibien n'a été repéré sur site, certainement du fait de l'absence de milieux aquatiques, propices à ces espèces. C'est également le cas des odonates (libellules, demoiselles).</p> <p>Aucune espèce patrimoniale de papillon n'a été observé. Une seule espèce d'insecte patrimoniale, le Grand Capricorne, a pu être repérée grâce à des indices de présence, au niveau de châtaigniers sénescents.</p>	<p>Les enjeux de la faune terrestre se portent principalement sur les boisements, les haies ainsi que leurs lisières. Ces entités forment des corridors écologiques et présentent un intérêt modéré.</p> <p>Les habitats agricoles ouverts (prairies, cultures, friches) couvrant la majeure partie de l'AEI, ne portent qu'un enjeu relativement faible pour la faune terrestre.</p>

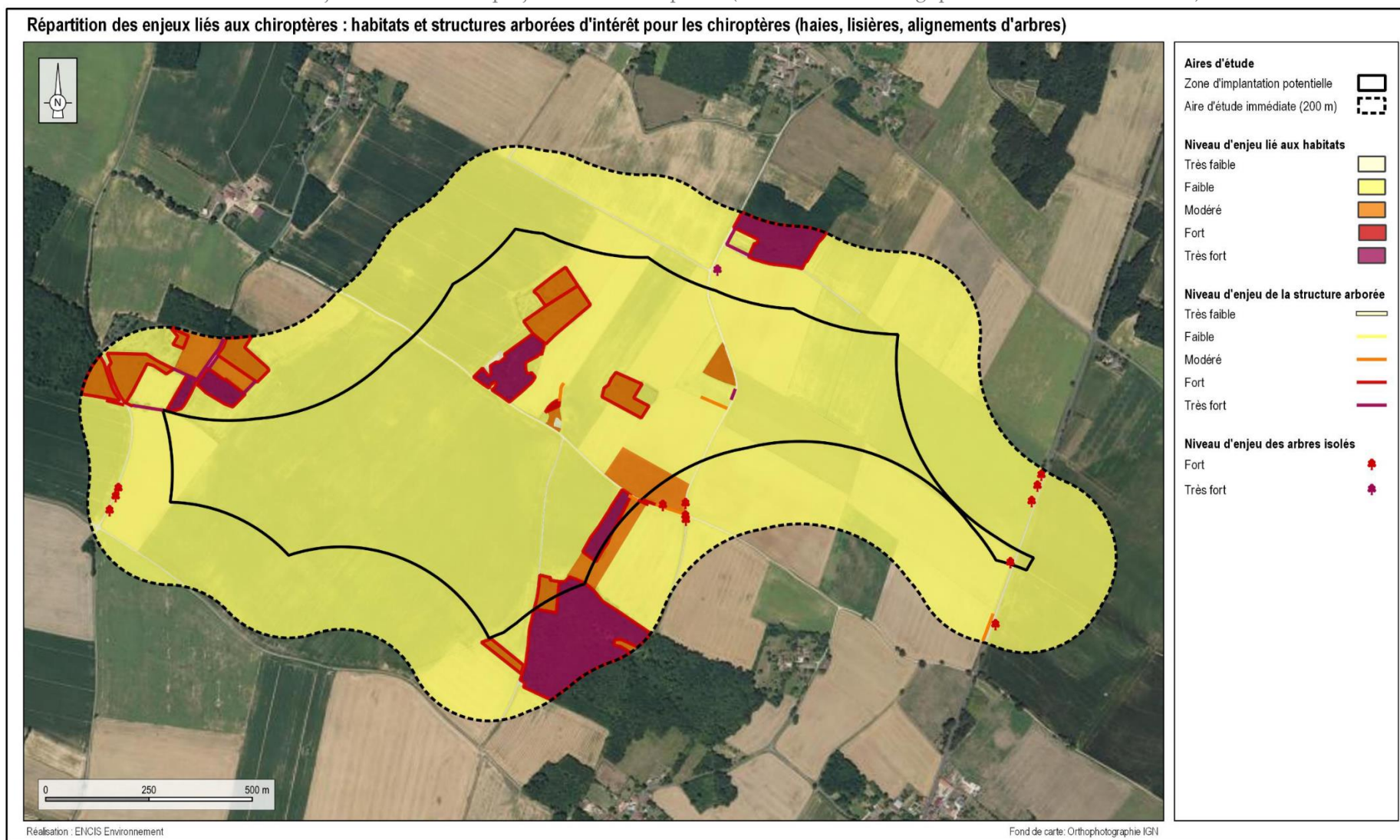
Carte 6 : Enjeux de la zone de projet liés à la flore et aux habitats naturels (source : étude écologique – ENCIS Environnement)



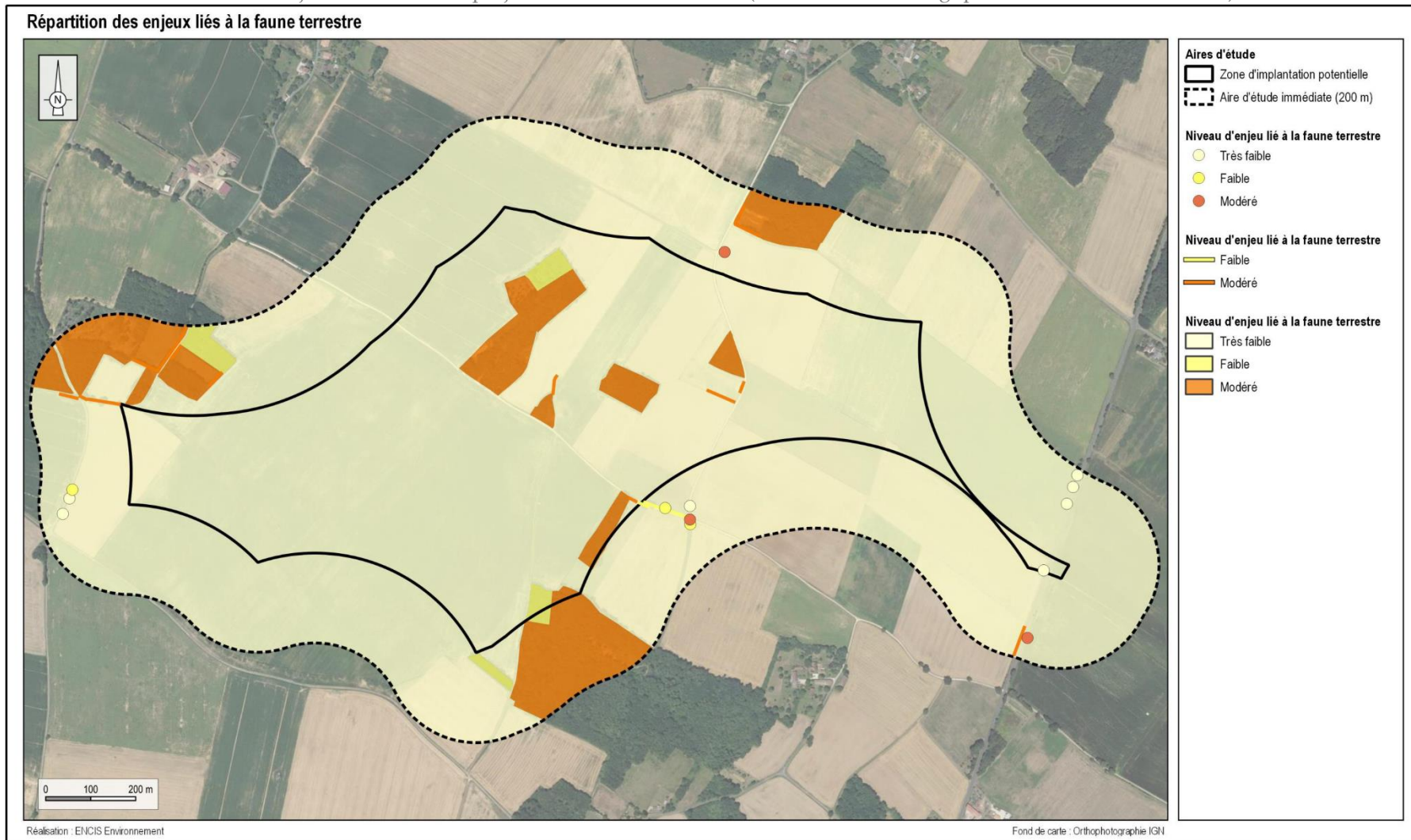
Carte 7 : Enjeux de la zone de projet liés à l'avifaune (source : étude écologique – ENCIS Environnement)



Carte 8 : Enjeux de la zone de projet liés aux chiroptères (source : étude écologique – ENCIS Environnement)



Carte 9 : Enjeux de la zone de projet liés à la faune terrestre (source : étude écologique – ENCIS Environnement)



5.1.2. Impacts et mesures

Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du milieu naturel

Site de Blanzay 2 - Energie	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Milieu naturel</b>					
<b>Flore et habitats</b>	<b>Construction :</b> Perturbation temporaire de l'habitat naturel Modification partielle de la végétation autochtone Tassement et imperméabilisation des sols Modification des continuités écologiques Destruction d'habitat Risque de prolifération des plantes invasives	Faible	E : Implantation des éoliennes en dehors des habitats à enjeu pour la biodiversité E : Optimisation de l'implantation proche des accès existants pour limiter l'emprise globale du projet E : Limitation maximale de la coupe de haies R : Réduction du risque d'installation de plantes invasives C : Plantation de 10 mètres linéaires de haies S : Suivi écologique de chantier	Non significatif	C
	<b>Exploitation :</b> Perte de surface en couvert végétale	Faible à très faible	S : Suivi post-implantation des habitats naturels A : Suppression de deux stations du Raison d'Amérique invasif (sous réserve de l'accord des propriétaires et exploitants)	Non significatif	Lg
<b>Avifaune</b>	<b>Construction :</b> Perte d'habitat Dérangement	Modéré	R : Démarrage des travaux en dehors de la période de la période de nidification (début mars – fin juillet) R : Démarrage des travaux d'aménagement de l'accès au niveau de la RD1 en dehors de la période de rassemblement des Œdicnèmes criards (mi-août – fin octobre) C : Plantation de 10 mètres linéaires de haies	Non significatif	C
	<b>Exploitation :</b> Perte d'habitat/dérangement Collisions Effet barrière	Très faible à modéré	E : Implantation des éoliennes en dehors des habitats à enjeux pour l'avifaune (boisements, haies) E : Choix de la variante d'implantation la plus éloignée des rassemblements d'Œdicnèmes	Non significatif	Lg

			<p>E : Faible emprise du projet sur l'axe de migration</p> <p>R : Réduction de l'attractivité des plateformes</p> <p>S : Suivi mortalité de l'avifaune et des chiroptères</p> <p>S : Suivi de l'activité des CEdicnèmes criards</p>		
Chiroptères	<p><b>Construction :</b></p> <p>Perte d'habitat par dérangement</p> <p>Perte d'habitat arboré</p> <p>Mortalité directe</p>	Faible	<p>R : Démarrage des travaux en dehors de la période de mise bas et d'élevage des jeunes</p> <p>R : Choix d'une période optimale pour les travaux de coupe et d'élagage (mi-août – mi-novembre)</p> <p>C : Plantation de 10 mètres linéaires de haies</p> <p>S : Suivi environnemental de chantier</p>	Non significatif	C
	<p><b>Exploitation :</b></p> <p>Perte d'habitat par dérangement</p> <p>Collisions</p> <p>Barotraumatisme</p>	Modéré à fort	<p>E : Evitement des zones à fort enjeu</p> <p>E : Choix d'un modèle d'éolienne avec une hauteur de garde supérieure à 30m (38m)</p> <p>R : Adaptation de l'éclairage du parc éolien</p> <p>R : Programmation d'un protocole d'arrêt conditionné des éoliennes entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre</p> <p>S : Suivi mortalité de l'avifaune et des chiroptères</p> <p>S : Suivi de l'activité des chauves-souris à hauteur de nacelle</p>	Non significatif	Lg
Autre faune	<p><b>Construction et exploitation :</b></p> <p>Perte d'habitat</p> <p>Dérangement</p>	Faible à très faible	<p>E : Evitement des habitats favorables aux mammifères, amphibiens, reptiles et insectes (Grand Capricorne)</p> <p>R : Démarrage des travaux en dehors de la période de reproduction et d'élevage</p> <p>R : Mise en place et maintien de dépôts de branchage (zones de refuge) sous réserve de l'accord des propriétaires et exploitants</p>	Non significatif	Lg

## 5.2. Paysage et patrimoine

### 5.2.1. Etat initial

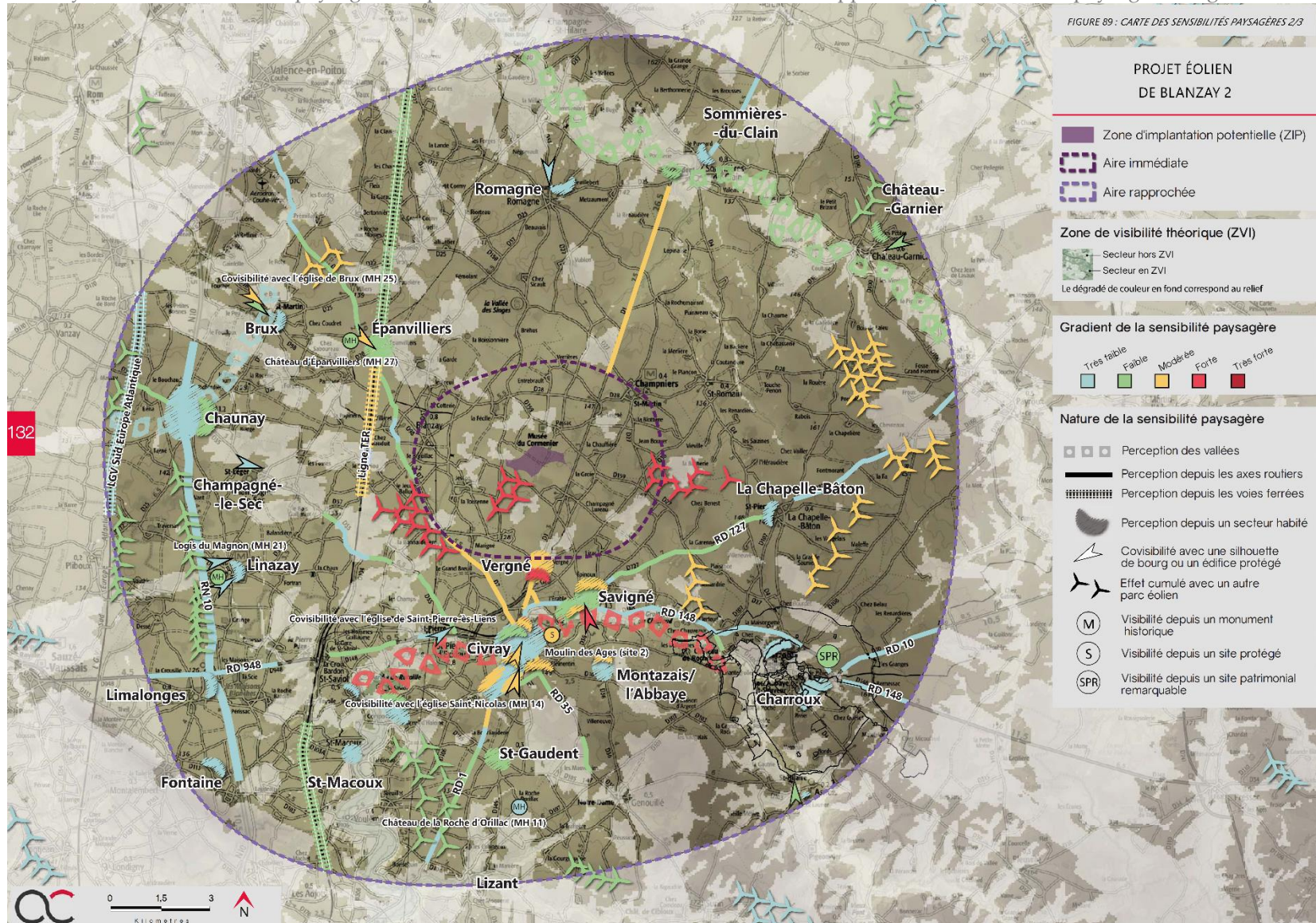
Tableau 7 : Synthèse de l'état initial du paysage et du patrimoine

Thème	Etat initial	Contraintes
<b>Paysage et patrimoine</b>		
Paysage	Le projet s'insère dans un paysage de plaines vallonnées et/ou boisées dit des Terres Rouges – secteur des taillis. Dans ce paysage à dominante agricole, les grandes cultures et prairies ouvertes sont ponctuées de bois et bosquets.	Dans ces paysages relativement plats, le risque d'effet d'écrasement est faible et l'éolien peut aisément trouver sa place. De plus, le motif éolien est déjà présent.
Axes de communication	Les aires d'étude du projet sont parcourues par un maillage d'axes de déplacement assez dense. Les routes les plus fréquentées de l'aire d'étude rapprochée sont la N10 puis la D948. Le maillage routier est complété par un réseau dense de routes départementales et communales comme la RD35 et la RD1.	Depuis les routes, les sensibilités sont globalement qualifiées de très faibles à modérées, du fait de l'éloignement et du mouvement de l'observateur. De plus, les vues sont régulièrement cloisonnées par des boisements ou des alignements boisés. Les sensibilités les plus fortes sont repérées depuis les routes les plus proches du projet comme la RD1 et RD159 ainsi que depuis les tronçons de voies orientés vers le projet comme la RD28. A noter que le motif éolien est déjà présent au sein du paysage limitant ainsi la sensibilité des axes routiers.
Les habitats	L'habitat de l'aire d'étude rapprochée s'implante de différentes façons. On distingue les habitats dits de plaine, de vallée ou bien de versant. Les principaux bourgs de l'aire d'étude immédiate sont des habitats de plaine : Blanzay et Champniers. En dehors de ces principaux bourgs, l'habitat est relativement diffus aux abords du projet. Il se présente sous la forme de nombreux hameaux et habitations isolées	De façon générale, les centres bourgs de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas de vue ouverte vers le projet grâce au relief et aux trames bâtie et végétale. En revanche les entrées et sorties de bourgs offrent des vues plus ouvertes et dégagées mais de nombreux filtres végétaux sont également présents. Les sensibilités sont alors très faibles à modérées. Dans l'aire d'étude immédiate, les sensibilités des principaux bourgs, Blanzay et Champniers sont fortes à modérées malgré la présence des trames bâties et végétales. Concernant les hameaux et habitations isolées, les sensibilités sont très faibles à très fortes en fonction de la présence des trames bâties et végétales.
Contexte éolien	L'aire d'étude éloignée compte 47 parcs et projets éoliens. L'orientation des parcs varie localement afin de respecter les	Au vu du contexte éolien actuel, une attention particulière sera portée aux effets cumulés potentiels entre le présent projet et les

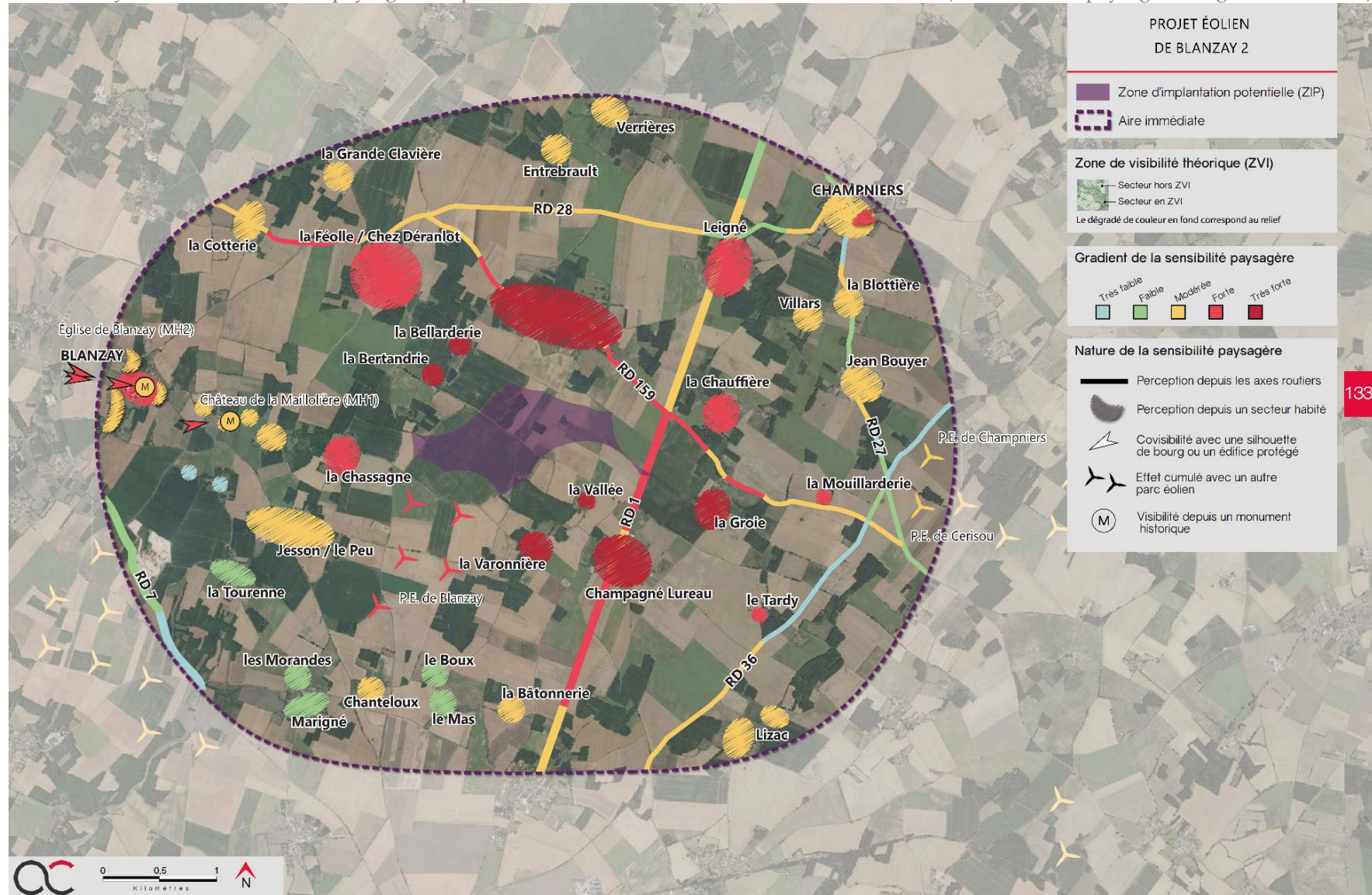


	lignes de force du paysage dans lesquels ils s'insèrent qu'elles soient naturelles (comme les vallées de la Charente, du Clain et de la Clouère) ou artificielle (comme la RN10 par exemple).	parcs les plus proches, en particulier le projet accordé situé dans l'aire d'étude immédiate : le parc éolien de Blanzay 1.
Les Monuments Historiques	77 Monuments Historiques ont été recensés, toutes aires d'étude confondues. 26 d'entre eux sont localisés dans l'aire d'étude rapprochée et 3 dans l'aire d'étude immédiate : le château de la Maillollière à Blanzay, l'église de Blanzay et l'église Saint-Martin de la commune de Champniers.	Pour les monuments historiques de la commune de Blanzay, des sensibilités fortes sont relevées en termes de covisibilité avec le projet et des sensibilités modérées sont relevées en termes de visibilité du projet depuis ces monuments.

Carte 10 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (source : étude paysagère – Agence Couasnon)



Carte 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (source : étude paysagère – Agence Couasnon)



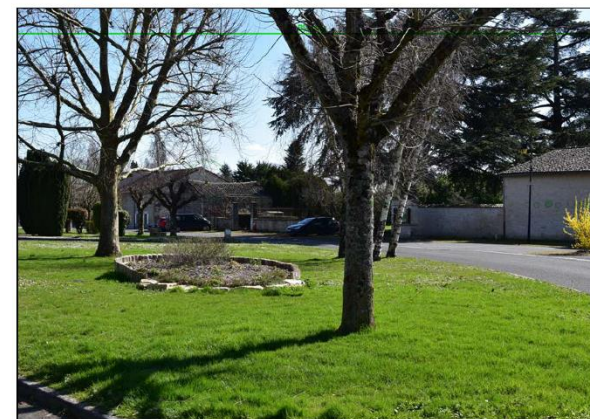
5.2.2. Impacts et mesures

Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du paysage et du patrimoine

Site de Blanzay 2 - Energie	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Paysage et patrimoine</b>					
<b>Milieu humain</b>	Visibilité du parc	Faible à fort	<p>E : Choix du site au sein du SRE et en extension d'un parc autorisé, où le motif éolien est coutumier</p> <p>E : Choix d'un gabarit d'éolienne comparable et compatible à celui du parc voisin de Blanzay et implantation de 4 éoliennes au lieu de 7</p> <p>R : Plantation de haies champêtres au sein des hameaux dont les impacts ont été évalués forts</p> <p>R : Insertion paysagère du poste de livraison (bardage bois vertical)</p> <p>A : Panneau d'information</p> <p>A : Bourse au haies</p>	Faible à fort	Lg
<b>Monuments Historiques</b>	Covisibilité – Visibilité	Modéré à fort voire très fort ponctuellement	<p>E : Choix du site en extension d'un parc autorisé, où le motif éolien est coutumier</p> <p>E : Choix d'une implantation à 4 éoliennes, au lieu de 7, éloignées des Monuments Historiques</p> <p>R : Plantation d'arbres de haut jet aux abords de l'église de Blanzay et du château de la Maillollière</p>	Modéré à fort voire très fort ponctuellement	Lg
<b>Contexte éolien</b>	Effet cumulé avec un autre parc éolien	Très faible à modéré	<p>E : Choix du site au sein du SRE et en extension d'un parc autorisé, où le motif éolien est coutumier</p> <p>E : Choix d'un gabarit d'éolienne comparable et compatible à celui du parc voisin de Blanzay et implantation de 4 éoliennes au lieu de 7</p>	Très faible à modéré	Lg

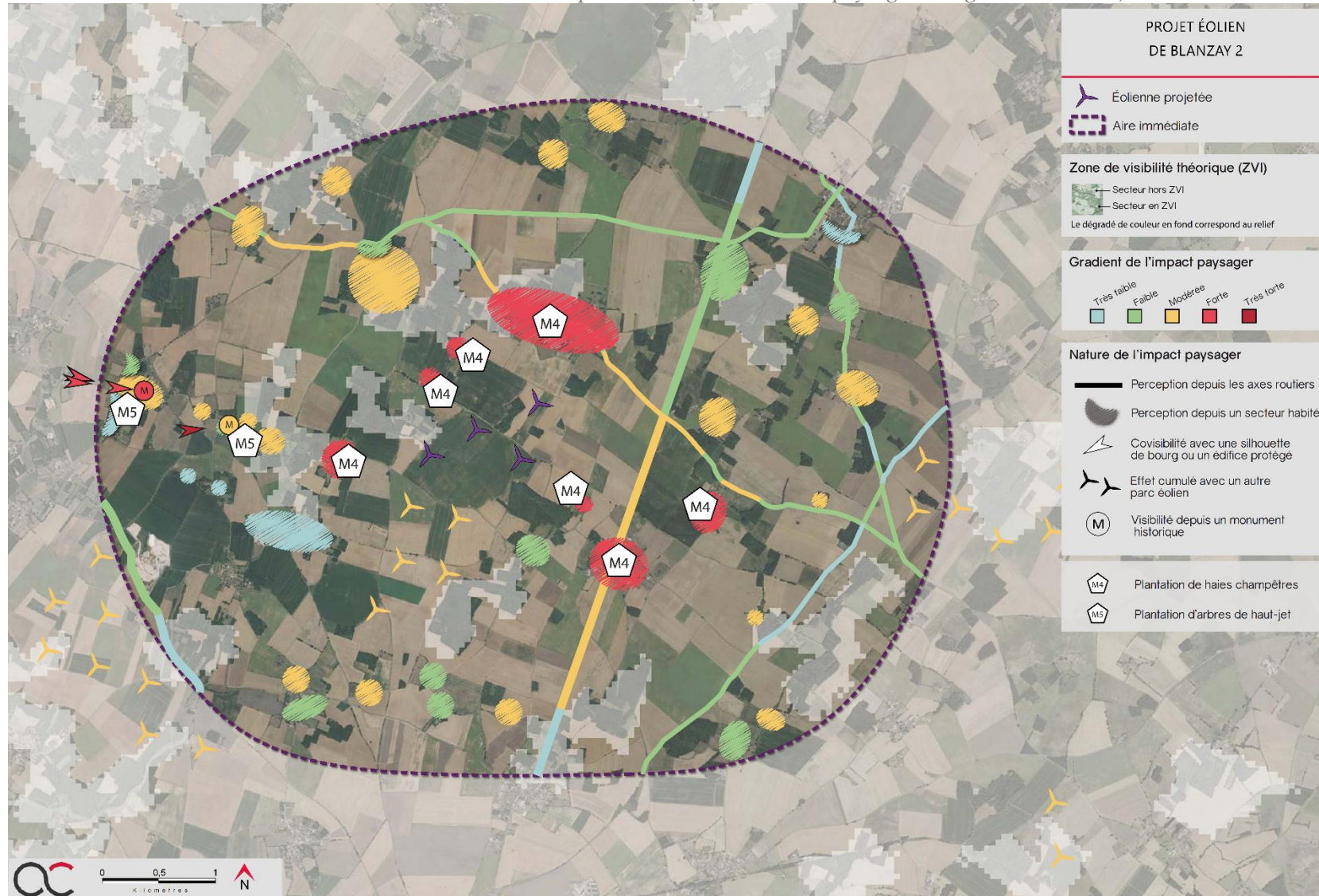
Figure 13 : Extrait photomontage vue depuis les abords de l'église de Blanzay (source : étude paysagère – Agence Couasnon)

## Photomontage n°14 : Vue depuis les abords de l'église de Blanzay

3 - SITUATION EXISTANTE - (  Extérieur en service  Extérieur accessible ) - Vue 3x40°4 - PHOTOSIMULATION - (  Extérieur en service  Extérieur accessible  Extérieur accessible 300W  Projet éolien de Blanzay 2 ) - Vue 3x40°



Carte 12 : Localisation des mesures de plantations (source : étude paysagère – Agence Couasnon)



### 5.3. Milieu sonore

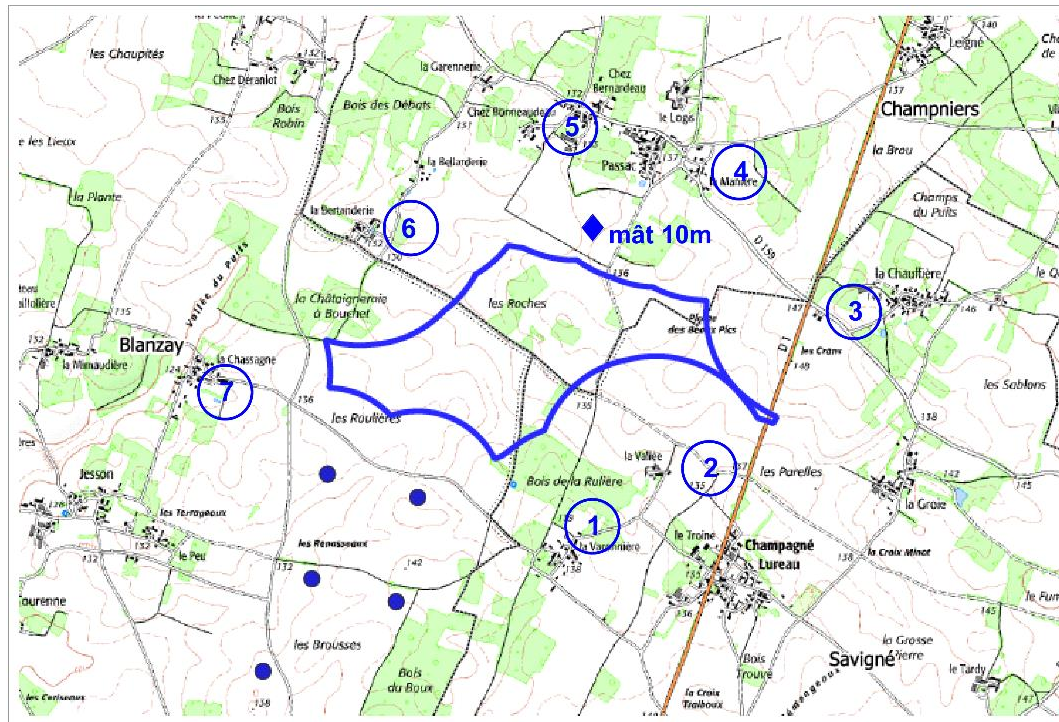
#### 5.3.1. Etat initial

L'objectif de l'étude acoustique est :

- D'effectuer des mesures de l'état initial de l'environnement sonore du site envisagé
- Quantifier l'émergence (écart entre la situation initiale et le niveau sonore simulé des futures installations en fonctionnement) prévisible aux points clés de l'environnement du site projeté (les habitations) et la situer dans le cadre réglementaire en vigueur.

7 points de mesure ont été réalisés au niveau des habitations les plus proches du projet :

Carte 13 : Points de mesures acoustiques



- POINTS DE MESURES -		
Point 1 : La Varonnière	Point 2 : La Vallée	Point 3 : La Chauffière
Point 4 : La Manière	Point 5 : Chez Bonneaudeau	Point 6 : La Bertandrie
Point 7 : La Chassagne		



Tableau 9 : Synthèse de l'état initial du milieu sonore

Etat initial	Contraintes
<b>Milieu sonore</b>	
L'ambiance sonore initiale a pu être caractérisée par le déroulement d'une campagne de mesures acoustiques réalisée sur 7 points de mesures, au droit des habitations proches du projet. L'ambiance générale du site est relative à un milieu rural avec ses activités agricoles et bordé de routes départementales comme la RD1 et la RD159.	Contraintes réglementaires.

### 5.3.2. Impacts et mesures

Tableau 10 : Synthèse des impacts et mesures du milieu sonore

Site de Blanzay 2 - Energie	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Milieu sonore</b>					
Milieu sonore	Emergence sonore. Gêne des habitants	Fort	R : Eolienne avec mesure intégrée (capitonnage de la nacelle, profilé des pales, peignes). R : Plan de bridage. S : Suivi réglementaire post-implantation	Négligeable	Lg

■ Période diurne :

👤 Modèle Vestas V162 :

Tableau 11 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période diurne pour le secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA)

V162-6.8MW STE JOUR SO	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	Mode SO5	Mode 0	Mode 0
E02-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	Mode SO5	Mode 0	Mode 0
E03-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO5	A	Mode SO2	Mode 0	Mode 0
E04-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO5	A	Mode 0	Mode 0	Mode 0

Tableau 12 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période diurne pour le secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

V162-6.8MW STE JOUR NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode SO4	Mode 0	Mode 0
E02-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode SO5	Mode 0	Mode 0
E03-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E04-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0

👤 Modèle Nordex N163 :

Tableau 13 : Plan d'optimisation des Nordex N163 en période diurne pour le secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA)

N163-5.7MW STE JOUR SO	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	Mode 15	Mode 7	Mode 0
E02-N163-5.7MW STE	Mode 0	A	A	A	Mode 15	Mode 7	Mode 0
E03-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 13	Mode 18	Mode 5	Mode 0	Mode 0
E04-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 13	A	Mode 7	Mode 0	Mode 0

Tableau 14 : Plan d'optimisation des Nordex N163 en période diurne pour le secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

N163-5.7MW STE Jour NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 17	Mode 12	Mode 12	Mode 7	Mode 4
E02-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 17	Mode 12	Mode 12	Mode 12	Mode 13
E03-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 6	Mode 0	Mode 0
E04-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 5	Mode 0	Mode 0

■ Période fin de journée :

✎ Modèle Vestas V162 :

Tableau 15 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période de fin de journée par secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

V162-6.8MW STE FDJ NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode SO5	Mode SO5
E02-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode SO5	Mode SO5
E03-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode SO3	Mode 0
E04-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode 0	Mode 0

✎ Modèle Nordex N163 :

Tableau 16 : Plan d'optimisation des Nordex N163 en période de fin de journée par secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

N163-5.7MW STE FDJ NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E01-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode 12	Mode 17
E02-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 18	A	A	A	A	Mode 13	Mode 18
E03-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode 7	Mode 0
E04-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	Mode 7	Mode 0

■ Période nocturne :

📌 Modèle Vestas V162 :

Tableau 17 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période nocturne pour un secteur de vent sud-ouest (source : étude acoustique – GAMBA)

V162-6.8MW STE NUIT SO	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO1	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO2	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode 0	Mode 0
E01-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	Mode SO5	A	A	A	A
E02-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	A	A
E03-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode SO5	A	A	A	A
E04-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	A

Tableau 18 : Plan d'optimisation des Vestas V162 en période nocturne pour un secteur de vent nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

V162-6.8MW STE NUIT NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO1	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO2	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode 0	Mode 0
E01-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	A
E02-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	A	A
E03-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode SO5	A	A	Mode SO5	Mode SO5
E04-V162-6.8MW STE	Mode 0	Mode 0	A	A	A	A	A	A

📌 Modèle Nordex N163 :

Tableau 19 : Plan d'optimisation des Nordex N163 en période nocturne pour un vent de secteur sud-ouest (étude acoustique – GAMBA)

N163-5.7MW STE NUIT SO	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO1	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO2	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode 0	Mode 0
E01-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 18	Mode 18	Mode 18	A	A	A	A
E02-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 18	Mode 18	A	A	A	A	A
E03-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 18	Mode 15	A	A	A	A
E04-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 18	Mode 16	A	A	A	A

Tableau 20 : Plan d'optimisation des Nordex N163 en période nocturne pour un vent de secteur nord-est (source : étude acoustique – GAMBA)

N163-5.7MW STE Nuit NE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
EE1-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO1	Mode 0
EE2-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO1	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0
EE3-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO2	Mode SO2	Mode SO2	Mode 0	Mode 0	Mode 0
EE4-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode SO1	Mode 0	Mode 0
EE5-V136-4.0/4.2MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO13	Mode SO2	Mode 0	Mode 0
E01-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 18	Mode 18	A	A	A	A
E02-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 18	Mode 18	A	A	A	A	A
E03-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 16	Mode 18	A	A	Mode 18	Mode 18
E04-N163-5.7MW STE	Mode 0	Mode 0	Mode 18	A	A	A	A	A

Une campagne de **mesure de réception acoustique** sera réalisée après la construction des éoliennes pour s'assurer de la conformité de l'installation avec la législation. Les plans d'optimisation acoustiques pourront éventuellement être adaptés en fonction des résultats de cette campagne.

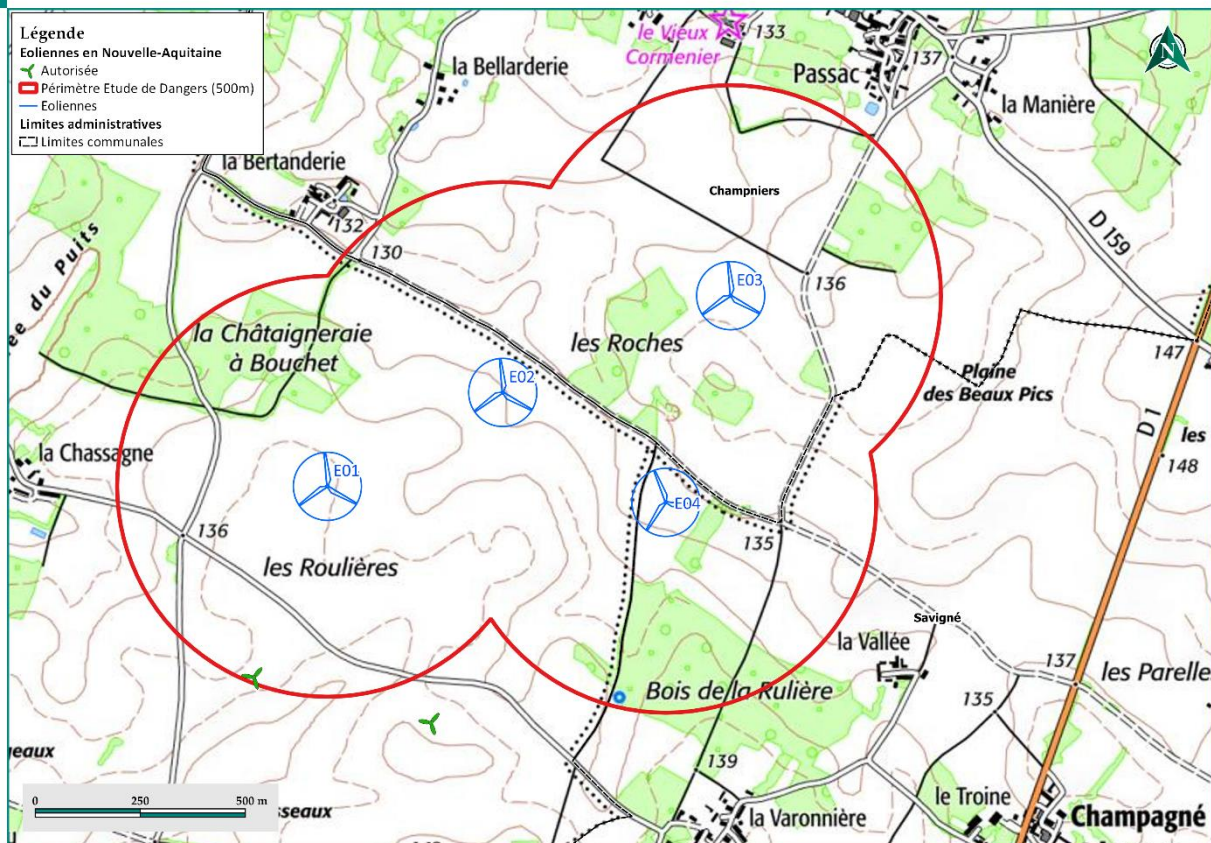
## 6. Etude de dangers

### 6.1. Présentation de l'étude

La présente étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par la ferme éolienne de Blanzay 2 – Energie pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques de ces installations, autant que technologiquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux substances ou matières utilisées, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

Le « périmètre d'étude » est le périmètre autour du projet dans lequel sera étudié plus particulièrement les potentiels de dangers et risques associés identifiés dans le cadre de cette étude. Il correspond à la plus grande distance d'effet des scénarii développés dans la suite de l'étude. Chaque aire d'étude correspond à l'ensemble des points situés à une distance inférieure ou égale à 500 m à partir de l'emprise du mât de l'aérogénérateur. Cette distance équivaut à la distance d'effet retenue pour les phénomènes de projection d'élément de l'éolienne.

Carte 14 : Plan du projet et son périmètre d'étude



La probabilité qui est évaluée pour chaque scénario d'accident correspond à la probabilité qu'un événement redouté se produise sur l'éolienne (probabilité de départ) et non à la probabilité que cet événement produise un accident suite à la présence d'un véhicule ou d'une personne au point d'impact (probabilité d'atteinte).

L'ensemble de la méthode détaillée pour évaluer les paramètres des scénarios se trouve dans l'étude de dangers jointe au dossier de demande d'autorisation. Cette partie regroupe uniquement les résultats et conclusions de l'étude.

## 6.2. Résultats

Les niveaux de gravité et de probabilité pour chaque type de cible sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 21 : Synthèse des risques et des paramètres associés pour l'ensemble des éoliennes

Scénario	Zone d'effet	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité
Effondrement de l'éolienne	Rayon $\leq$ hauteur totale de l'éolienne en bout de pale, soit 200 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition forte	D (rare)	Important
Chute de glace	Rayon $\leq D/2$ = zone de survol = 81,5 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	A (courant)	Modérée
Chute d'éléments de l'éolienne	Rayon $\leq D/2$ = zone de survol = 81,5 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	C (improbable)	Modérée
Projection de pale ou de fragment de pale	Rayon = 500 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	D (rare)	Sérieux
Projection de glace	Rayon = $1,5 \times (H+D)$ autour de l'éolienne = 423 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	B (probable)	Sérieux

## 6.3. Synthèse de l'acceptabilité des risques

En s'appuyant sur les résultats précédents, la dernière étape de l'étude détaillée des risques consiste à déterminer l'acceptabilité des accidents potentiels pour chacun des phénomènes dangereux étudiés.

La matrice de criticité et la légende associée ci-après permettent d'évaluer le niveau de risque pour chacun des événements accidentels redoutés :

Tableau 22 : Légende de la matrice de criticité

Niveau de risque	Couleur	Acceptabilité
Risque très faible		Acceptable
Risque faible		Acceptable
Risque important		Non acceptable

Tableau 23 : Matrice de criticité des différents scénarios

Conséquence	Classe de Probabilité				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important		Effondrement / Projection de pales ou fragments de pale			
Sérieux				Projection de glace	
Modéré			Chute d'éléments		Chute de Glace

Au regard de la matrice complétée pour chacun des événements accidentels redoutés, il ressort que :

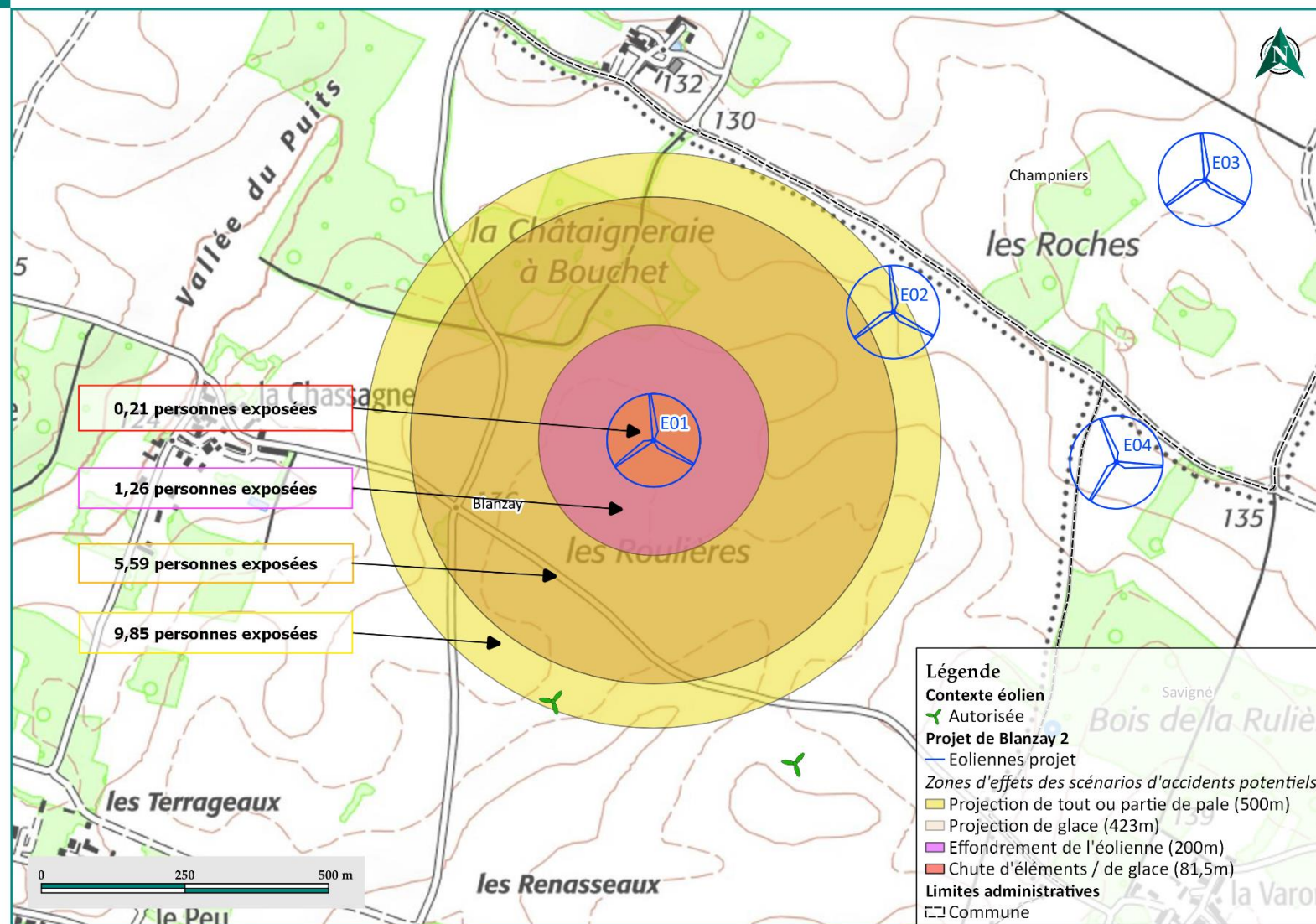
- ✎ Aucun accident n'apparaît dans les cases rouges de la matrice, ce qui signifie qu'il n'existe aucun « risque important » et « non acceptable » ;
- ✎ Certains accidents figurent en case jaune. Pour ces accidents, il convient de souligner que des fonctions de sécurité seront mises en place (voir en détail dans l'étude de dangers).

**Tous les phénomènes accidentels redoutés comportent donc un niveau de risque acceptable**

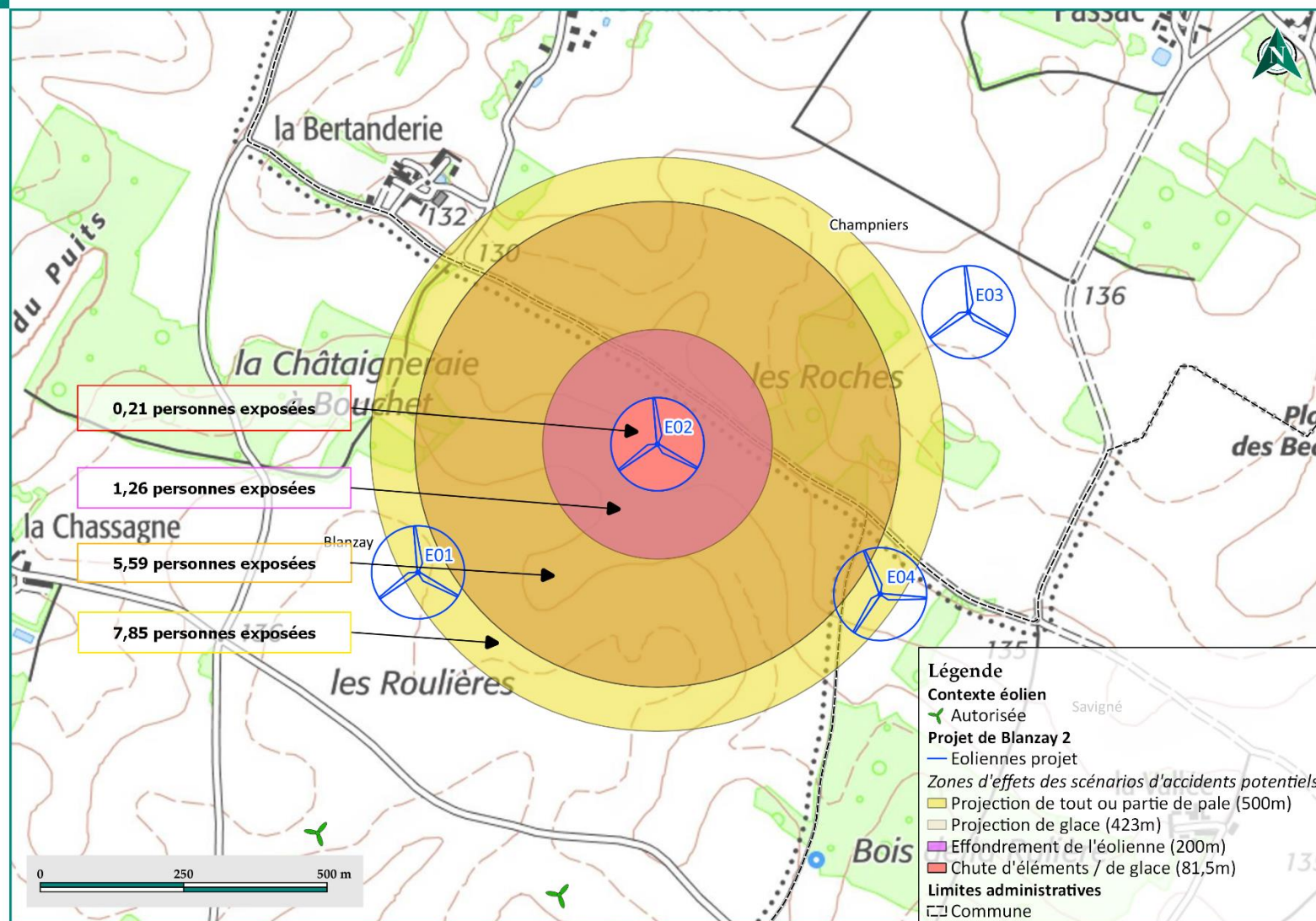
Les cartes de synthèse ci-dessous sont proposées pour chaque aérogénérateur. Elles font apparaître les enjeux de l'étude détaillée des risques, l'intensité des différents phénomènes dangereux dans chacune de leur zone d'effet et le nombre de personnes permanentes exposées par zone d'effet.



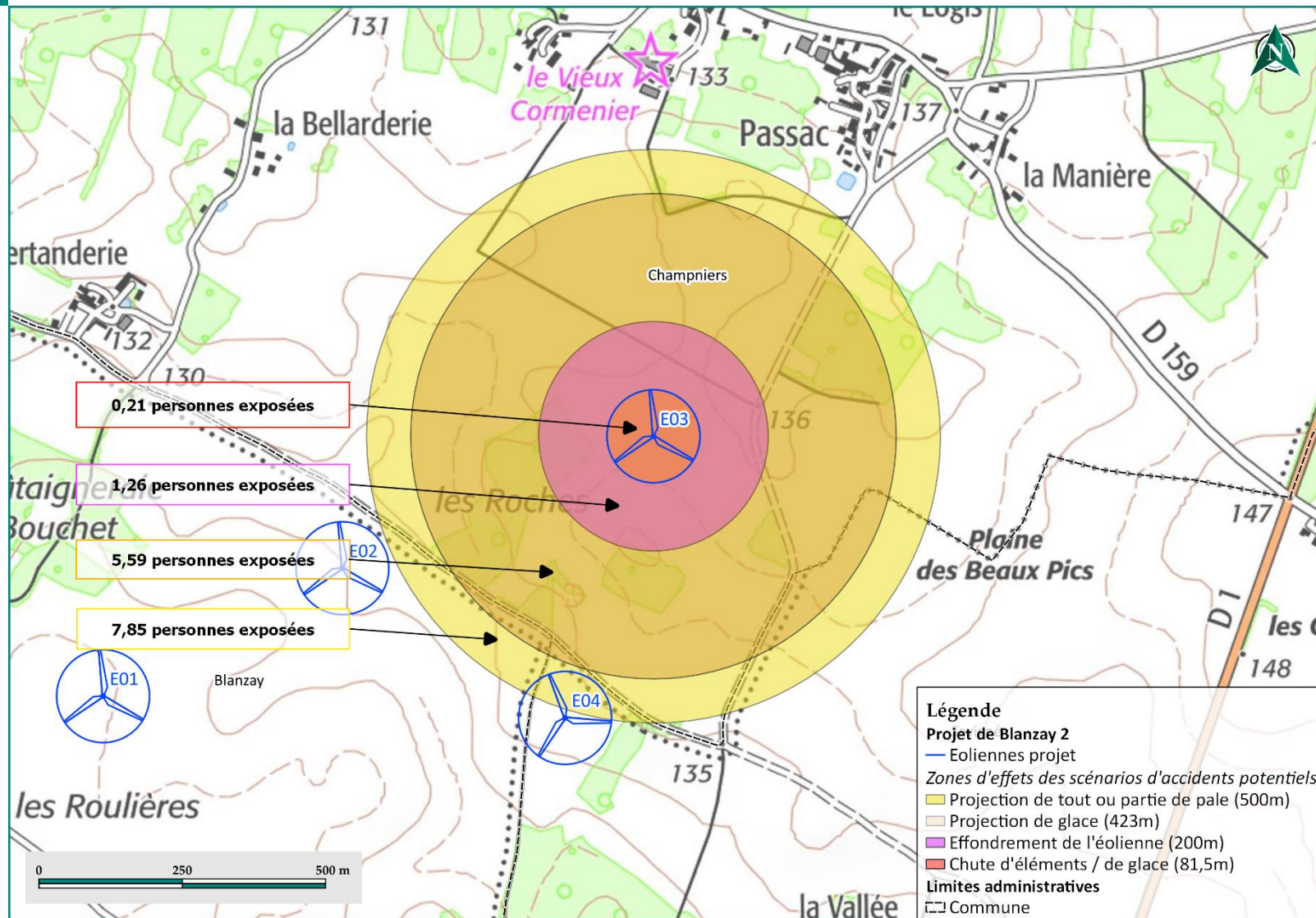
Carte 15 : Synthèse des risques pour l'éolienne E01



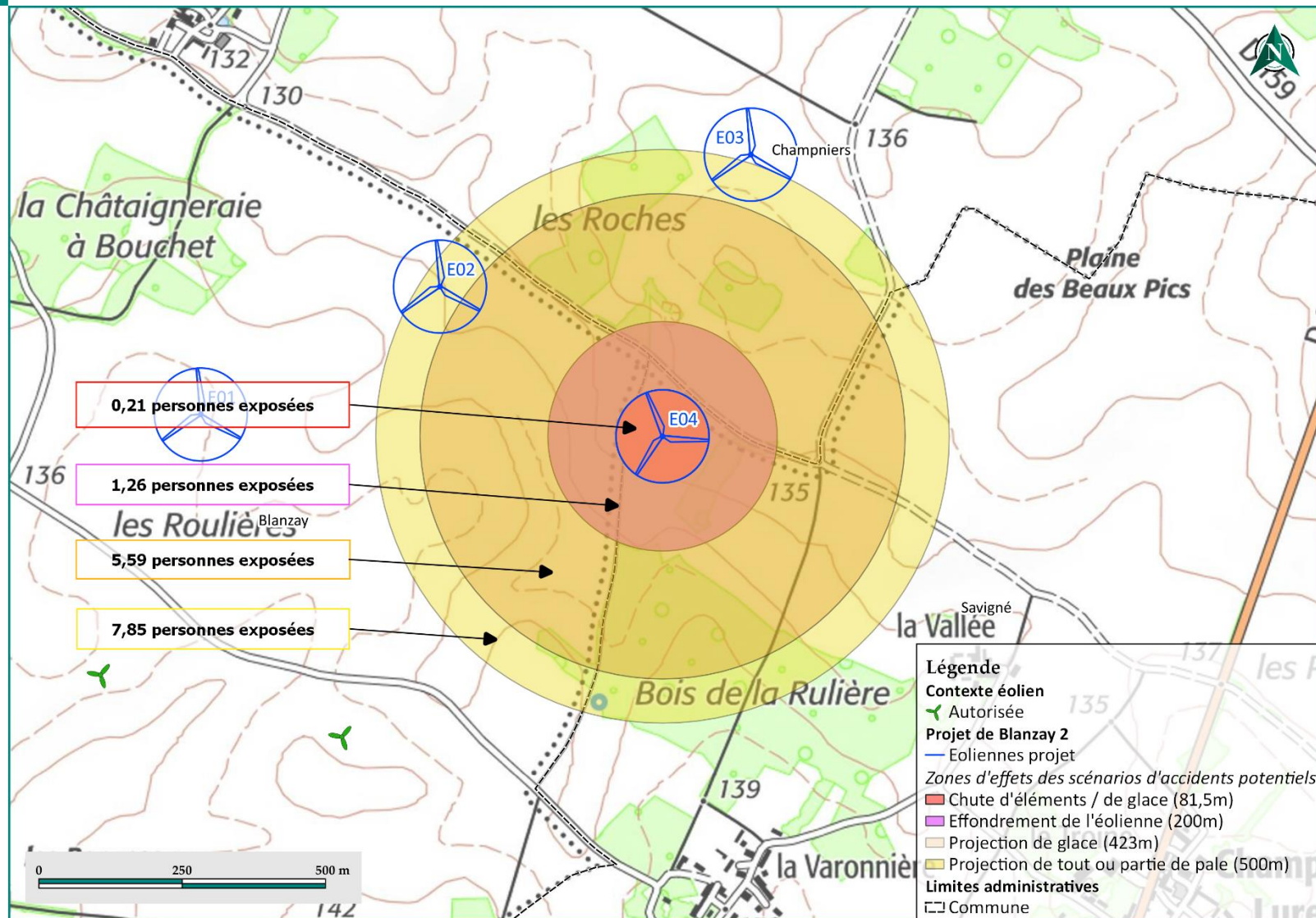
Carte 16 : Synthèse des risques pour l'éolienne E02



Carte 17 : Synthèse des risques pour l'éolienne E03



Carte 18 : Synthèse des risques pour E04



## 7. Conclusion

Le projet de ferme éolienne de Blanzay 2 – Energie développé par la société Volkswind est adapté et cohérent avec l'environnement. Le projet s'inscrit dans une recherche de continuité et de cohérence territoriale en se positionnant en extension directe d'un parc éolien autorisé. Sa conception a pris en compte l'ensemble des enjeux identifiés afin d'aboutir à un projet en adéquation avec son environnement.

Avec 4 éoliennes de 5,7 à 6,8 MW, ce projet en accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement, permet d'envisager une production d'environ 50,6 millions de kilowattheures par an équivalent à la consommation électrique d'environ 22 780 personnes. La production de la ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie permettra ainsi d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 23 940 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Les études environnementales s'accordent à dire que le projet de Ferme éolienne de Blanzay 2 - Energie aura un impact non significatif sur la biodiversité locale. Néanmoins, afin d'avoir une meilleure connaissance des impacts potentiels du parc, Volkswind s'engage à mettre en place des mesures appropriées ainsi qu'un suivi de mortalité des chauves-souris et des oiseaux durant les trois premières années ainsi qu'une fois toutes les dix années d'exploitation du parc.

Pour conclure, le projet sera conforme en tout point à l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation ICPE.